

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993**

(53<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**2<sup>e</sup> SÉANCE DU MARDI 15 JUIN 1993**



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

**1. Fixation de l'ordre du jour** (p. 1621).

*Ordre du jour complémentaire* (p. 1621)

**2. Maîtrise de l'immigration.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1622).

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 1622)

Exception d'irrecevabilité de M. Malvy : MM. Jean Glavany, Pierre Mazeaud, président de la commission des lois ; Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ; Serge Didier, Guy Hermier. - Rejet par scrutin.

QUESTION PRÉALABLE (p. 1630)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Georges Hage, Jean-Jacques Hyst, Christian Estrosi, Laurent Cathala. - Rejet.

## DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1637)

MM. Francis Delattre,  
Alain Marsaud.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**3. Dépôt de propositions de loi** (p. 1643).

**4. Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 1644).

**5. Dépôt de rapports d'information** (p. 1644).

**6. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 1644).

**7. Ordre du jour** (p. 1645).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. ÉRIC RAOULT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 25 juin inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir et demain, mercredi 16 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures :

Suivre du projet sur la maîtrise de l'immigration.

Jeudi 17 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Jeudi 17 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 18 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la maîtrise de l'immigration.

La séance du 18 juin après-midi sera levée à dix-huit heures.

Lundi 21 juin, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet sur l'emploi et l'apprentissage.

Mardi 22 juin, à neuf heures trente :

Suite du projet sur l'emploi et l'apprentissage ;

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la coopération intercommunale.

A seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet de loi constitutionnelle, adopté par le Sénat, portant révision des titres VIII à X de la Constitution.

Mercredi 23 juin, à neuf heures trente :

Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1991.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet de loi constitutionnelle.

Jeudi 24 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures :

Suite du projet de loi constitutionnelle ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les surtaxes locales temporaires perçues par la SNCF ;

Proposition de loi de M. Bartot sur les établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel.

A vingt et une heures trente :

Éventuellement, deuxième lecture de la proposition de loi sur la réforme du droit de la nationalité.

Vendredi 25 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet autorisant l'approbation de la convention sur la protection du Rhin ;

Quatre propositions de la loi de MM. Couanau, Pons, Millon et Lequiller sur la participation des collectivités territoriales aux dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privés sous contrat.

**M. Jean Glavany.** Ah !

**M. le président.** Par ailleurs, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire, le vendredi 18 juin, à douze heures, la proposition de résolution de M. Pons tendant à la création d'une commission d'enquête sur les délocalisations d'activités économiques au plan international.

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. le président.** Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Enfin, saisie de demandes de MM. les présidents des groupes communiste et socialiste, la conférence des présidents inscrit à l'ordre du jour complémentaire, le vendredi 25 juin, à neuf heures trente :

La proposition de résolution adoptée par la commission de la production et des échanges sur les propositions de résolution (n° 222 et 265) de M. Yves Van Haecke et M. Alain Bocquet relatives à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2052/88 concernant les missions des fonds à finalité structurelle, leur efficacité ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants et à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4253/88 du Conseil du 19 décembre 1988, portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052/88 en ce qui concerne la coordination entre les interventions des différents fonds structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants, d'autre part (n° E-71) ;

- et la proposition de résolution adoptée par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la proposition de résolution de M. Philippe Auberger (n° 156) relative à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2052/88 concernant les missions des fonds à finalité structurelle, leur efficacité ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants et à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4253/88 du Conseil, du 19 décembre 1988, portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052/88 en ce qui concerne la coordination entre les interventions des différents fonds structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants, d'autre part (n° E-71).

Ces deux textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

## MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION

### Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267, 326).

### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** En application de l'article 91, alinéa 4, du règlement, M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste soulèvent une exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Jean Glavany.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le président, mes chers collègues, et j'allais dire monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur... mais c'est pour nous tous une déception de commencer la discussion de ce soir en l'absence de tout représentant du Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Philibert,** rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Vous étiez coutumier du fait !

**M. Jean Glavany.** Cela ne témoigne pas d'un respect particulier à l'égard de la représentation nationale.

**Plusieurs députés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.** Il va arriver !

**M. le président.** M. le ministre d'Etat sera ici dans quelques instants, monsieur Glavany.

**M. Jean Glavany.** Nous regretterons tous ce léger retard.

L'exception d'irrecevabilité n'est pas une procédure légère dont l'usage traduirait je ne sais quelle volonté d'obstruction ou de retardement. Il s'agit d'une procédure prévue par l'alinéa 4 de l'article 91 de notre règlement, qui permet à l'Assemblée de s'adresser de façon solennelle au Gouvernement pour lui indiquer que le texte dont il l'a saisie n'est pas recevable car contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Voilà M. le ministre d'Etat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Glavany.** Monsieur le ministre d'Etat, j'espère que mon intervention ne vous perturbe pas trop ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Continuez, monsieur Glavany !

**M. Jean Glavany.** Bien entendu, cette irrecevabilité s'exprime avant tout sur un plan juridique, et en particulier d'un point de vue constitutionnel, c'est-à-dire au regard des normes édictées par notre loi suprême, la Constitution de 1958 - à laquelle j'imagine, mesdames, messieurs de la majorité, vous êtes très attachés -, et des principes fondamentaux de notre droit ainsi que de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, gardien de notre loi suprême, qui forment avec la Constitution elle-même ce que l'on a coutume d'appeler « le bloc de constitutionnalité ».

Je reviendrai tout à l'heure sur cette irrecevabilité juridique et constitutionnelle, mais le droit n'étant pas une valeur indépendante de tout, une sorte de donnée abstraite coupée des réalités économiques, politiques et sociales, je voudrais d'abord montrer pourquoi et comment le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France est également irrecevable politiquement, mais aussi pratiquement, c'est-à-dire en termes d'efficacité. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En vérité, monsieur le ministre d'Etat, ainsi que tous les observateurs l'ont fait remarquer, ce texte constitue, après celui sur le code de la nationalité et celui sur les contrôles d'identité, le troisième volet d'une politique globale aux vertus « communicatrices » formidablement explicites.

Comment dire les choses simplement ?

**M. Francis Delattre.** Ah !

**M. Jean Glavany.** La réalité est là : la situation économique, marquée par une crise internationale aux conséquences récessionnistes dramatiques...

**M. Francis Delattre.** Grâce aux socialistes !

**M. Jean Glavany.** ... est difficile et incontournable. Face à cette crise, les beaux discours sur l'impéritie des gouvernements précédents,...

**M. Francis Delattre.** Eh oui !

**M. Jean Glavany.** ... les rodомontades sur le thème : « tout ça, c'est la faute des socialistes » perdent chaque jour un peu plus de leur efficacité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Prenez-y garde.

Vous avez été portés aux responsabilités du Gouvernement de la République...

**M. Pierre Delmar.** Oui, par le peuple !

**Mme Marie-Josée Roig.** Oui, par la volonté du peuple !

**M. Jean Glavany.** ... par la volonté du peuple - personne ne le conteste - pour gérer les affaires de la France, pour assumer, pour décider, pas pour larmoyer ni rejeter la responsabilité sur autrui !

Face à cette situation économique et sociale dramatiquement tendue et à sa traduction humainement insupportable, le chômage, qui mine et qui ronge les fondements mêmes de notre société au point de porter en lui-même les germes d'une explosion sociale,...

**M. Francis Delattre.** Dix ans de socialisme !

**M. Jean Glavany.** ... vous êtes bien en peine d'offrir le moindre espoir, de proposer le moindre progrès à court ou à moyen terme.

Votre collègue, le ministre du travail, dans un aveu d'impuissance terrifiant de résignation, annonce 350 000 chômeurs supplémentaires d'ici à la fin de l'année, ce qui, on en conviendra, n'est pas formidablement mobilisateur. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mazeaud,** président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Venons-en à l'exception d'irrecevabilité, s'il vous plaît !

**M. Jean Glavany.** J'y viens, monsieur, soyez patient et daignez écouter l'opposition, ou en tout cas ce qu'il en reste ici. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Francis Delattre.** C'est hors sujet !

**M. Jean Glavany.** Je suppose que vous êtes des démocrates, messieurs, alors laissez-moi m'exprimer. Il ne sert à rien de vous époumoner ; en agissant ainsi, vous risquez seulement de vous coucher plus tard !

J'en reviens à mon intervention.

Vous avez donc choisi de changer de terrain. Comme il n'y a pas de possibilité de répondre concrètement à la principale attente de l'opinion, c'est-à-dire la lutte contre le chômage - c'est, en tout cas, ce que beaucoup d'entre vous pensent au nom des sacro-saints principes du libéralisme, principes qui sont contestables à plus d'un titre, mais il s'agit d'un autre débat -, vous choisissez de faire diversion.

Faire diversion, c'est expliquer à l'opinion que le chômage n'est pas le problème central, c'est parler d'autre chose. Puisque - et il suffit d'ailleurs d'entendre dans les couloirs les confidences de tel ou tel - vous vous jugez condamnés à échouer sur le terrain économique et social (*protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

**M. Francis Delattre.** Non !

**M. Jean Glavany.** ... vous vous employez à voulez mobiliser votre majorité et, au-delà, votre électorat sur un terrain purement idéologique en leur donnant, pardonnez-moi l'expression, un os à ronger qui puisse les convaincre de la réalité du changement.

Et votre majorité en est tellement heureuse - il suffit d'écouter ce qui se dit sur ces bancs - qu'elle voudrait bien aller plus loin !

**M. Yves Verwaerde.** Exact !

**M. Jean Glavany.** La première vertu de votre triptyque - code de la nationalité, contrôle d'identité, conditions d'entrée et de séjour des étrangers -, c'est de parler d'autre chose et de faire croire que c'est l'essentiel.

**M. Yves Verwaerde.** Cela vous embête !

**M. Jean Glavany.** Nous pardonneriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, si nous n'acceptons pas de tomber dans ce piège ?

**M. Francis Delattre.** Pas étonnant que le grand stade continue de se promener !

**M. Jean Glavany.** Soyez patients, vous verrez où il reviendra !

Parlons donc politique - après tout, monsieur le ministre d'Etat, je crois que vous aimez bien cela - au sens noble du terme, c'est-à-dire idée contre idée, analyse contre analyse, projet contre projet, et cela nous permettra de mieux cerner ce qui nous oppose.

**M. Charles Cova.** Vous parlez pour ne rien dire !

**M. Jean Glavany.** J'ai lu avec beaucoup d'attention, monsieur le ministre d'Etat, comme beaucoup d'autres, votre récente interview dans un grand quotidien du soir, comme on dit pudiquement.

**M. Francis Delattre.** Pudiquement ?

**M. Jean Glavany.** Dois-je vous l'avouer, je l'ai trouvée extrêmement bien sentie, je dirai même que vos propos m'ont paru terriblement malins, vous me pardonneriez l'expression. J'ai bien lu, en particulier, ce côté « je ne suis ni de droite ni de gauche », ou plus précisément « je suis un peu de droite et un peu de gauche en même temps, comme tous les Français ».

**M. Francis Delattre.** Vous avez mal lu !

**M. Jean Glavany.** Comment j'ai mal lu ! C'est dans le texte *in extenso*.

Vous vous exprimez ainsi, monsieur le ministre d'Etat, au nom de cette volonté de ratisser large, que d'autres appellent

rassembler à tout prix, et que d'autres encore présentent comme le signe de je ne sais quelle ambition présidentielle - légitime après tout ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je ne suis ni de droite, ni de gauche, dites-vous !

**M. Pierre Mazeaud,** président de la commission. Et l'irrecevabilité ?

**M. Jean Glavany.** J'y viens, monsieur le président de la commission. Comme vous êtes impatient, c'est incroyable ! Après tout, j'ai la parole, et je m'exprime.

**M. Yves Verwaerde.** Pas sur n'importe quoi !

**M. Jean Glavany.** Seulement, voilà ! Vos projets et vos actes courent plus vite que vous, vous rattrapent et vous dépassent comme si votre engagement politique était plus fort que vous, comme si votre nature politique profonde n'acceptait pas les habits consensuels que vous voulez lui donner.

**M. Yves Verwaerde.** C'est une attaque personnelle !

**M. Jean Glavany.** Car, et c'est bien là que je voulais en venir, je crois profondément que le débat que vous nous proposez là, loin d'être un objet de consensus, traduisant un vrai point de clivage idéologique, constitue un vrai sujet de débat politique, une vraie frontière entre ce que l'on appelle traditionnellement la droite et la gauche, pardonnez mon archaïsme.

**M. Willy Diméglio.** Arrêtez de nous faire rire !

**M. Jean Glavany.** Pourquoi ? Parce que votre discours et, au-delà, votre pensée tendent à présenter la question de l'immigration comme la question centrale qui se pose à la société - vous avez tout fait pour renforcer cette idée tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, lors de la présentation du projet - ce que nous n'acceptons pas, car nous continuons à penser indéfectiblement que la question centrale est la question sociale, celle des inégalités, et en particulier la première d'entre elles : le chômage.

**M. Bernard Schreiner.** C'est vous qui l'avez cultivé !

**M. Jean Glavany.** Soyez patient ! Attendez la phrase suivante !

Nous continuons à le penser,...

**M. Francis Delattre.** Vous pensez ! Ça c'est un scoop !

**M. Jean Glavany.** surtout après notre échec en ce domaine-là - je vous coupe l'herbe sous le pied - qui nous impose une révision complète de nos analyses et la construction de propositions nouvelles et audacieuses.

**M. René Couanau.** Très bien !

**M. Jean Glavany.** Nous n'acceptons pas, contrairement à vous, de faire de l'immigration la question centrale de notre société, parce que nous n'acceptons pas de faire de l'immigré la cause de tous les maux que doit affronter la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Parce que nous n'acceptons pas la vieille théorie du bouc émissaire, celui que l'on montre du doigt.

Parce que nous n'acceptons pas la logique d'exclusion que cette théorie suppose.

Parce que nous n'acceptons pas ce repli frileux de la France, ce qu'Alain Touraine décrit comme « l'obsession d'une France fermée ».

A cette obsession d'une France fermée, résumée par votre slogan « Objectif immigration zéro », sur lequel je reviendrai dans un instant, nous préférons, nous, l'idée d'une France ouverte, non pas les frontières grandes ouvertes, car ce serait irréaliste...

**M. Yves Verwaerde et M. Francis Delattre.** C'est pourtant ce que vous avez fait !

**M. Jean Glavany.** ... et l'action des gouvernements précédents montre bien que nous n'étions pas totalement irréalistes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, seui M. Glavany a la parole !

**M. Jean Glavany.** Je vous remercie, monsieur le président. Ils doivent se faire à l'idée qu'il y a une opposition. Ce n'est pas encore une conviction chez eux !

**M. Francis Delattre.** Il ne sait plus où il habite !

**M. Jean Glavany.** Nous préférons donc une France ouverte qui accepte l'idée de la diversité culturelle là où vous voulez imposer je ne sais quelle homogénéité par l'assimilation.

**M. Francis Delattre.** On a vu ce que les Français en pensaient !

**M. Jean Glavany.** C'est un problème de fond, c'est un clivage politique essentiel. Il concerne notre façon d'appréhender la France dans l'Histoire, sa place dans le monde.

**M. René Couanau.** C'est vrai !

**M. Jean Glavany.** Je cite à nouveau Alain Touraine : « Le monde est traversé en tout sens de flux, d'hommes, d'idées, de capitaux, d'objets, d'informations. Fermer les frontières consiste à considérer ces flux comme dangereux pour une identité qui se sent faible et menacée, et à élever des barrières qui placent un pays à l'écart de ces flux, pour le meilleur mais aussi pour le pire. Si les immigrés n'entrent plus en France, on ne laissera plus entrer Picasso, Chagall ou Modigliani. » (*Rires et protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Et quant à Touraine un instant, pour que les choses soient plus simples et plus claires, je citerai des noms plus récents : Isabelle Adjani, le professeur Charpak ou Yannick Noah !

**M. Bernard Schreiner.** Démagogie !

**M. Jean Glavany.** Je reviens à Touraine : « Les étudiants étrangers, considérés comme des resquilleurs, préféreront les universités américaines ou anglaises. Plus la France de la peur l'emportera et plus notre situation se détériorera... »

**M. Yves Verwaerde.** Très bonne appréciation !

**M. Jean Glavany.** ... car nous regarderons avec de plus en plus de méfiance ce qui vient de l'étranger, du vaste monde dans lequel nous devons au contraire être plongés comme le poisson dans l'eau. »

Oui, monsieur le ministre d'Etat, nous préférons clairement, nous, une société ouverte, sans esprit d'irresponsabilité ou d'irréalisme, mais avec toute la force de nos convictions et de nos valeurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Francis Delattre.** Urba !

**M. Jean Glavany.** Nous acceptons clairement l'idée qu'il faut lutter contre l'immigration clandestine, contre les abus, les dévoiements de certaines pratiques, tout simplement contre l'illégalité et la fraude - mais quel républicain responsable pourrait dire le contraire ? - (« Vous ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)...

**M. Willy Diméglio.** Eh bien alors ?

**M. Jean Glavany.** ... mais sans accepter pour autant la fermeture hermétique de nos frontières, le refus de l'autre, la

fragilisation de familles entières, la déstabilisation psychologique et morale de millions d'hommes et de femmes dans notre pays.

**M. Aloys Geoffroy.** Je vais sortir mon mouchoir !

**M. Jean Glavany.** Avez-vous entendu, monsieur le ministre d'Etat, ce cri du cœur de Basile Boli offrant à la France son premier titre en coupe d'Europe des clubs champions de football et soulignant spontanément le symbole de son but victorieux, au moment où rant de discours et d'actions mettent en cause l'apport même des populations immigrées à la société française ?

J'en viens donc à votre slogan, « Objectif immigration zéro », qui résonne comme une formidable ambiguïté, pour ne pas dire une dangereuse manipulation. Car comment doit-on le lire ? Signifie-t-il qu'il faut réduire à néant l'immigration clandestine ? Si c'était cela, tout le monde serait d'accord et nous, socialistes, les premiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Mais je crois profondément que le raisonnement ne s'arrête pas là.

Signifie-t-il qu'il faut réduire à zéro toute immigration, j'allais dire « toute immigration tout court » ? Alors le clivage politique apparaît. Notre désaccord fondamental s'exprime. En refusant tout flux d'immigration, vous niez non seulement l'apport qualitatif de ces flux, l'enrichissement culturel de cette diversité, mais aussi leur apport quantitatif, si j'ose dire. Car, qui peut nier que ces flux migratoires ont eu aussi la vertu de compenser, depuis des années, le reflux démographique de notre pays ? Pardonnez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de vous prendre au piège du gaullisme dont vous vous réclamez...

**M. Henri Cuq.** Ce sera difficile !

**M. Jean Glavany.** ... et qui, parce qu'il a sans doute un peu imprégné ma jeunesse, a peut-être eu plus d'influence sur moi que sur certains de ces néo-libéraux qui vous entourent et vous soutiennent.

**M. Pierre Delmar.** Mauvais élève !

**M. Jean Glavany.** Monsieur le ministre d'Etat, avec l'immigration zéro, vous porteriez un rude coup à la grandeur de la France en l'engageant sans prudence sur la voie du déclin démographique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Marie-José Roig.** Qu'en avez-vous fait de la France ?

**M. Jean Glavany.** Et puisque je parle de la grandeur de la France, mère de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, exemple universel auquel vous vous référez cet après-midi dans votre discours, je suppose, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez pleinement mesuré les conséquences que pourraient avoir certaines mesures, je veux parler de la tentation qu'auraient certains pays d'appliquer une réciprocité que les Français vivant hors de France paieraient au prix fort. Au-delà, - je parle toujours de la grandeur de la France et de sa réputation dans le monde - je ne sais si, comme moi, vous avez lu ce week-end, dans la presse, la lettre de ce scientifique américain venu à Paris pour un colloque, il y a quelques jours, et qui avait demandé à sa fille vivant à Vilnius, dans une république balte, de le rejoindre. Elle a été refoulée à Roissy, faute d'avoir pu prouver des ressources suffisantes. Et ce scientifique américain nous disait son écoeurément de l'attitude de la France. Vous nous répondez que cela n'a rien à voir avec le présent texte. Mais si, monsieur le ministre d'Etat, car cela démontre l'existence d'un certain climat. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union*

pour la démocratie française et du Centre.) Mais votre slogan ne veut-il pas dire autre chose encore ? Ne signifierait-il pas que la France n'a plus besoin d'immigrés du tout, et que ceux qui sont déjà là n'auraient d'autre choix que d'envisager leur départ ?

**M. Willy Diméglio.** Mais non !

**M. Jean Glavany.** Je ne vous fais pas de procès d'intention, monsieur le ministre d'Etat,...

**M. Christian Estrosi.** Heureusement !

**M. Jean Glavany.** ... je ne dis pas que vous avez exprimé cette idée ni même de l'avoir envisagée. Mais je ne vous fais pas non plus le procès de la naïveté. Vous savez très bien, hélas ! que c'est comme cela que ce slogan a été compris par une grande partie de la population, par ceux qui se trouvent ainsi confortés dans leurs idées xénophobes, comme par ceux qui se trouvent brutalement fragilisés dans leur existence même.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, toutes les raisons politiques qui font que ce texte est pour nous irrecevable...

**M. Henri Cuq.** C'est maigre !

**M. Jean Glavany.** ...et qui font la différence politique, j'allais dire philosophique, entre nous.

Mais il est d'autres raisons pratiques et juridiques qu'il convient maintenant d'aborder.

Votre texte est irrecevable - c'est mon deuxième point - parce qu'il sera pratiquement inefficace. Je serai relativement bref sur ce sujet essentiel dans la mesure où mes collègues Laurent Cathala, Julien Dray, Véronique Neiertz et Camille Darsières y reviendront. Mais c'est un point essentiel car il est fondamental pour nous de critiquer votre projet du point de vue de l'efficacité. En effet, au-delà de l'effet d'affichage, au-delà du discours, voire des rododromades de certains, votre dispositif risque fort d'être inefficace. Pourquoi ? D'abord, parce qu'il ne s'attaque pas aux vraies causes. Tout le monde sait que l'une des principales causes de l'immigration clandestine, ce sont les filières de travail clandestin. Or non seulement vous ne proposez rien pour sanctionner les employeurs de travailleurs clandestins mais, au contraire, paradoxe des paradoxes, contradiction des contradictions - à moins finalement que vous ne soyez tout simplement en cohérence avec vous-même -, vous proposez d'abroger l'article L. 374-1 du code de la sécurité sociale qui pénalise, dans certaines conditions, les employeurs ayant recruté un travailleur clandestin !

**M. Laurent Cathala.** C'est scandaleux !

**M. Julien Dray.** C'est honteux !

**M. Jean Glavany.** Votre texte sera inefficace aussi parce que, en multipliant les démarches administratives, vous allez *ipso facto* provoquer une surcharge des administrations, et notamment des administrations préfectorales dont je ne considère pas, moi, qu'elles soient oisives. A moins que le risque ne soit la multiplication des actes arbitraires, et je m'explique. J'éprouve, beaucoup de respect pour le corps préfectoral - vous êtes bien placé, monsieur le ministre d'Etat, pour savoir pourquoi. Loin de moi l'idée de dénoncer les risques de décisions arbitraires de ces fonctionnaires, mais vous savez aussi bien que moi comment les choses se passent ou comment elles se passeront de plus en plus. Devant la multiplication de ces démarches dans les préfectures les plus sollicitées, les décisions échapperont bien vite au préfet ou au directeur d'administration pour échoir au chef de bureau ou à l'agent administratif qui n'a pas la formation nécessaire.

Votre dispositif sera inefficace si l'objectif que vous recherchez est bien l'intégration, car en limitant d'une

manière draconienne les conditions du regroupement familial dont je rappelle au passage que c'est vous, je veux dire vous et vos amis, qui l'avez institué en 1976, vous portez un coup très rude à cette intégration en relançant la logique infernale des ghettos que constituaient et que constituent encore trop souvent les foyers de travailleurs immigrés.

Votre projet est irrecevable en termes d'efficacité car vous traitez si rapidement, si superficiellement les vrais problèmes qui sont posés que l'on mesure très mal les conséquences que pourront avoir les mesures que vous proposez. Je pense en particulier aux barrières mises à la polygamie, barrières que nous considérons comme nécessaires au nom de certaines valeurs universelles...

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Quand même !

**M. Jean Glavany.** ...mais dont vous ne mesurez pas, dont nous ne mesurons pas avec précision les conséquences qu'elles entraîneront, notamment quant aux droits des enfants concernés et en particulier le droit fondamental de vivre avec le parent de son choix.

Irrecevabilité politique, irrecevabilité pratique donc, et j'en viens maintenant, pour satisfaire M. Mazeaud, à l'irrecevabilité juridique.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Vous avez mis le temps !

**M. Julien Dray.** C'était une longue introduction !

**M. Jean Glavany.** Votre texte, monsieur le ministre d'Etat, pose à l'évidence de nombreux problèmes juridiques. Je n'invente rien puisque c'est ce que dit spectaculairement la Commission nationale consultative des droits de l'homme. C'est aussi, semble-t-il, ce qui ressort de l'avis donné par le Conseil d'Etat. C'est, en tout cas, ce qui résulte de certains principes fondamentaux du droit et de la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Dans quels domaines vos propositions portent-elles atteinte aux droits fondamentaux ?

Tout d'abord, elles compromettent l'exercice du droit d'asile, ce qui est contraire à l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en soumettant son exercice à l'appréciation discrétionnaire de l'autorité administrative. Certes, la jurisprudence du Conseil constitutionnel, et notamment la décision du 25 février 1992, admet la possibilité pour l'autorité administrative d'opposer un refus à un étranger se réclamant du droit d'asile dans le cas d'une demande manifestement infondée. Mais si vous vous engouffrez dans cette brèche en multipliant les motifs invocables pour un tel refus, vous prenez le risque pur et simple de nier le droit d'asile. Car un droit par trop limité n'est plus un droit véritable.

Vos propositions, en outre, rendent le regroupement familial tellement difficile qu'il sera pratiquement impossible dans de nombreux cas.

**M. Jean Marsaudon.** Ils n'ont qu'à rester chez eux !

**M. Jean Glavany.** Or cela porte atteinte à un droit fondamental fondé sur un principe général du droit résultant notamment du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 selon lequel les étrangers résidant régulièrement en France ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale. Ce droit comporte en particulier la faculté, pour ces étrangers, de faire venir auprès d'eux leur conjoint et leurs enfants mineurs.

Ensuite, l'article 25 du projet de loi relatif à la rétention administrative des étrangers en instance de reconduite à la frontière porte atteinte de façon sensible aux libertés individuelles. En effet, la possibilité dont disposerait le juge judiciaire d'une prolongation supplémentaire de soixante-

douze heures de la mesure de rétention dans le cas d'un étranger n'ayant pas présenté à l'autorité administrative un document de voyage permettant l'exécution de la mesure d'éloignement est contraire à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, et vous le savez bien. Dans sa décision du 3 septembre 1986 précisément, le Conseil constitutionnel a considéré qu'une telle mesure, même placée sous le contrôle du juge, ne saurait être prolongée sauf urgence absolue et menace particulièrement grave, sans porter atteinte à la liberté individuelle garantie par la Constitution.

J'ajoute, mais ce n'est qu'une incidente, qu'une telle mesure constituerait, à notre avis, une atteinte notable au sacro-saint principe de la séparation des pouvoirs puisque l'autorité judiciaire la prononcerait mais qu'elle s'exécuterait dans un centre administratif.

Je sais bien, monsieur le ministre d'Etat, que vous considérez que la situation juridique et administrative a changé depuis 1986. Mais vous conviendrez que la définition de la liberté individuelle, elle, n'aurait pas dû changer. Ce sera probablement à vous, en tout cas, de convaincre le Conseil constitutionnel.

Enfin, puisque je parle d'irrecevabilité juridique, je ne peux pas ne pas citer deux problèmes de droit soulevés par votre texte et qui préoccupent tous ceux qui sont soucieux de préserver nos droits fondamentaux.

Ce projet subordonne le versement des aides et prestations sociales à la régularité du séjour. Or le Haut conseil à l'intégration - vous l'avez cité tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, mais vous ne le faites finalement que lorsque cela vous arrange - préconisait cette condition pour les seules prestations de sécurité sociale et proposait de ne pas toucher à l'aide sociale pour ne pas porter atteinte à deux droits fondamentaux : le droit aux soins et le droit à un minimum de ressources. De ce point de vue, le groupe socialiste ne fait que partager l'inquiétude de nombreuses associations humanitaires.

Ce texte a pour conséquence de rendre précaire la protection sociale des assurés sociaux étrangers dont la situation au regard du droit de séjour est en instance ou en cours d'examen. En d'autres termes, ils ne sont pas réellement en situation irrégulière mais plutôt en attente d'une officialisation de la régularité de leur séjour, ou en attente d'une réponse à leur démarche administrative. Je pense aux demandeurs d'asile, aux étudiants attendant le renouvellement de leur carte à la fin d'un premier cycle d'études, aux personnes attendant le renouvellement de leur carte de séjour.

Le dernier point a trait à la connexion des fichiers informatiques, sujet sensible s'il en est. La commission « Informatique et Libertés » a refusé, en avril dernier, que les fichiers de sécurité sociale soient consultés par les Renseignements généraux, ces fichiers n'étant pas constitués à cette fin et devant donc rester confidentiels.

Votre projet de loi tourne la difficulté en prévoyant de communiquer les fichiers de la police aux caisses de sécurité sociale. Or le numéro de sécurité sociale ne donne aucune indication sur la nationalité ; il en donne seulement sur le lieu de naissance, si bien qu'on peut se demander selon quels critères se feront les vérifications. Mais peut-être nous apporterez-vous des précisions ou des éclaircissements sur ce point.

Irrecevabilité politique, irrecevabilité pratique, irrecevabilité juridique, voilà, monsieur le ministre d'Etat, les fondements de notre exception d'irrecevabilité qui n'est donc pas l'utilisation irraisonnée d'une procédure parlementaire, mais bien l'occasion pour nous d'exprimer nos divergences de fond sur votre manière d'aborder les problèmes.

Pourtant, ces problèmes sont réels et sensibles, nous le savons bien, et c'est par là que je voudrais terminer.

Lorsque nous avons appris votre intention de légiférer sur le renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine, contre les excès ou les détournements que constituent les mariages blancs, certains regroupements familiaux, contre les méfaits de la polygamie, sans doute influencés par l'évolution de votre discours dont la version 1993 nous apparaissait, comme à d'autres, plus douce que celle de 1986 - mais vous le reconnaissez vous-même ! -, nous nous sommes dit : chiche, s'il propose des solutions raisonnables, nous les voterons ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Malheureusement, l'examen attentif de vos propositions ne nous en a pas donné l'occasion, ou très peu.

C'est une belle occasion manquée. Or il est des moments où, fort de ses valeurs, sûr de ses convictions, il faut savoir dire « non ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Mon cher collègue, vous m'avez beaucoup déçu (« *Nous aussi !* » et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) ainsi, plus largement, que le groupe socialiste qui dispose en son sein de juristes bien meilleurs que vous (« *Eh oui !* » sur les mêmes bancs) et qui auraient sans aucun doute su défendre juridiquement certains arguments. Vous, vous n'en avez développés aucun (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs*) à tel point que cela pose même un problème d'ordre déontologique puisque l'article 91 de notre règlement précise que l'exception d'irrecevabilité a pour objet de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles.

Or je n'ai pas entendu dans votre intervention le moindre début de démonstration que les dispositions du projet seraient contraires à la Constitution. (« *Très juste !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Michel Hunault.** Ils sont nuls !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Vous avez préféré parler d'irrecevabilité politique. Voilà qui est nouveau. J'espère que l'on ne modifiera pas un jour notre règlement pour vous donner satisfaction car cela ne veut rigoureusement rien dire ! De surcroît, les difficultés économiques en face desquelles se trouve notre pays, c'est vous qui en êtes à l'origine ! (« *Bravo !* » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Glavany.** Et voilà !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Vous avez ensuite prétendu que c'était son engagement personnel qui conduisait le ministre d'Etat à proposer de telles dispositions, et vous avez rappelé une de ses déclarations, publiée dans la presse, selon laquelle il n'était ni de droite ni de gauche, mais avant tout gaulliste. Sur ce point, monsieur Glavany, il n'a pas de leçon à recevoir de vous car, lui, gaulliste, il l'était déjà dans la Résistance, et il était bien jeune ! (« *Très bien !* » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Vous avez ensuite puisé un motif d'irrecevabilité dans une prétendue inefficacité. Voilà, avez-vous dit, un texte qui interdira à certains grands intellectuels, à certains artistes d'acquiescer la nationalité française ou, tout au moins, de vivre chez nous. Au vrai, je n'ai rien trouvé de semblable dans ces



dispositions, que vous dévoyez en laissant supposer à ceux qui nous écoutent et qui suivent avec intérêt le débat que ce que vous dites est exact. Or, mon cher collègue, c'est profondément mensonger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean Glavany.** Pourtant c'est bien ainsi que cela a été perçu !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Avant d'en venir aux arguments juridiques, permettez-moi un rappel qui n'est pas encore tout à fait historique. Je me souviens d'un ancien Premier ministre qui, à cette tribune, au cours de la dernière législature, s'adressant à l'ensemble des parlementaires avait déclaré, à propos de l'immigration : nous ne pouvons plus accueillir toute la misère du monde.

**M. Laurent Cathala.** Il a fait son autocritique.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Il aurait été souhaitable que vous vous en souveniez ! Mais peut-être aurez-vous l'occasion, lors d'un prochain congrès, de le revoir et de le lui rappeler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Bernard Schneiner.** Ils ont la mémoire courte !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** J'en arrive donc aux problèmes juridiques que vous avez évoqués, monsieur Glavany. Les dispositions du texte vont compromettre le droit d'asile, avez-vous dit. Et de citer une décision du Conseil constitutionnel du 25 janvier 1992. Je vous répondrai que vous l'avez mal lue, pour ne pas laisser supposer que vous ne l'avez pas comprise. (*Sourires.*) En réalité, elle dit exactement le contraire puisque est expressément validée la non-admission en France d'un étranger dont la demande est manifestement infondée. Or lorsque le projet définit les critères de la demande « manifestement infondée », il apporte, en réalité, de nouvelles garanties aux intéressés. Merci, monsieur Glavany, de m'avoir permis de le rappeler ! J'espère que le Conseil vous répondra sur ce premier argument.

**M. Jean Glavany.** C'est à vous qu'il répondra !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Votre deuxième argument concerne la rétention administrative, et la prorogation de soixante-douze heures du délai de maintien dans les locaux. Là aussi, permettez-moi de vous dire que vous faites une mauvaise lecture de la décision du Conseil constitutionnel du 3 septembre 1986.

Le Conseil avait déclaré, à cette époque, non conforme une disposition analogue, ayant le même objet - je vous l'accorde - mais il avait considéré qu'une telle mesure de rétention, même placée sous le contrôle du juge, ne saurait être prolongée sauf urgence absolue et menace de particulière agressivité pour l'ordre public. Voilà la nuance, et elle est d'importance. Il faudra que votre recours devant le Conseil, si vous arrivez à réunir soixante signatures, soit bien rédigé !

**M. Jean Glavany.** Ne soyez pas aussi sûr de vous !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Eh bien, monsieur Glavany, le texte ne dit rien d'autre !

**M. Jean Glavany.** Je l'ai dit !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Non, vous ne l'avez pas dit !

**M. Jean Glavany.** Si !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** En ce qui concerne la sécurité sociale, je voudrais que les choses soient claires. Je ne voudrais pas vous faire une leçon de droit, mais j'aimerais que vous me prêtiez quelque attention parce que je suis persuadé que je vais vous convaincre. (*Sourires.*)

Aucune disposition de droit interne, même la loi fondamentale, puisque vous l'avez citée, ne prétend qu'il y a une égalité de droit devant la loi entre un Français et un étranger. Vous ne trouverez cela nulle part.

Or le texte précise, répondant par avance à votre petite inquiétude, qu'en ce qui concerne l'aide médicale hospitalière, le problème ne se posera pas, alors que, je le répète, rien dans la loi fondamentale, aucune disposition de droit interne ne crée ce droit dit « d'égalité » entre les nationaux et les étrangers.

C'est également vrai dans d'autres droits étrangers, qui ne font d'ailleurs qu'appliquer notre propre règle.

Vous êtes très européen. La charte sociale européenne exige la régularité du séjour pour les bénéficiaires que vous évoquez. Or, je crois savoir qu'il n'y a pas si longtemps - il est vrai que vous ne siégiez pas sur ces bancs, mais vos amis y étaient -, vous vous proclamiez les plus ardents défenseurs de cette future charte. Incidemment, je le dis pour faire sourire le ministre d'Etat, j'observe que certains n'ont pas respecté ces dispositions et je citerai parmi ceux qui sont concernés par le traité de Maastricht, l'Angleterre et le Danemark.

**M. Jean Glavany.** Ah ! Cette allusion au traité ne va pas plaire à tout le monde ! (*Sourires.*)

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Enfin, vous avez invoqué les libertés fondamentales. Mais, vous le savez bien, la liberté des uns et les autres ne s'exprime que dans la mesure où elle est respectée par les uns et les autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Laurent Cathala.** La chute est mauvaise, monsieur Mazeaud !

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Quelle leçon, monsieur Glavany ! Merci, professeur Mazeaud !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur Glavany, j'ai écouté vos propos avec beaucoup d'intérêt et un peu de surprise. Je vous trouve courageux et un peu impudent. Courageux parce que vous avez accepté d'être le porte-parole du parti socialiste qui a été un grand parti, qui a subi une défaite cuisante ...

**M. Julien Dray.** Cela vous est arrivé aussi !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Oui, naturellement ! Cela nous est arrivé aussi, mais nous, nous en avons tiré les leçons et vous, manifestement, aucune ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Julien Dray.** Attendez !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Je disais donc que vous avez eu du courage, monsieur Glavany...

**M. Jean Glavany.** C'est déjà ça !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... d'être le porte-parole de ce parti et d'essayer de défendre ses thèses. À ce titre, vous méritez le respect et la considération.

**M. Jean Glavany.** Je vous en remercie !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Mais je vous trouve aussi assez impudent.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Naturellement, vous habillez vos propos de beaucoup d'amabilités et vous leur donnez l'apparence d'une réflexion profonde.

Il eût été si bien pour tout le monde d'aboutir à un consensus sur ce problème de l'immigration, avez-vous dit, et s'il s'était agi seulement de combattre l'immigration clandestine, vous auriez été à nos côtés.

**M. Jean Glavany.** Parfaitement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** D'autres, dans votre parti, l'ont dit avant vous - je crois que le premier était M. Lang.

Or, à partir du moment où vous vous êtes rendu compte que notre projet ne visait que l'immigration clandestine, vous vous êtes lancés dans une mauvaise action, parce que vous avez essayé de faire croire aux étrangers légalement installés sur notre sol qu'ils étaient visés, et cela, c'est scandaleux, c'est inadmissible ! (*\* Bravo ! \* et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Guy Hermier.** C'est pourtant vrai !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Dans une partie de votre intervention, vous avez défini une nouvelle catégorie d'irrecevabilité : l'irrecevabilité politique. Je n'étais pas député, mais j'ai encore à l'oreille des propos du même ordre de l'un de vos amis qui, s'adressant à l'opposition d'alors, avait déclaré : « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires. » (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les propos que vous avez tenus ce soir sont à peu près de la même veine.

**M. Jean Glavany.** Vous savez bien que ce n'est pas vrai !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Mais si ! C'est du même ordre !

Dans le même temps, vous vous êtes lancé dans un exposé qui constitue une dérobade lorsque vous avez parlé de la situation économique. S'il est un domaine dans lequel vous devriez vous taire, faire preuve de beaucoup de modestie, alors que vous avez gaspillé les chances de la France (*\* Très juste ! \* et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) et que vous n'avez pris en temps utile aucune des décisions que vous auriez dû prendre, c'est bien celui-là ! Oui, dans ce domaine, vous devriez vous taire, monsieur Glavany ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je voudrais citer un texte, non pas pour le livrer à votre réflexion, mais au moins pour votre édification...

**M. Jean Glavany.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... parce que j'ai le sentiment que, malgré la défaite cuisante que vous avez subie - ça nous est arrivé,...

**M. Jean Glavany.** Oui !

**M. Laurent Cathala.** Et ça vous arrivera encore !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... mais il faut essayer d'en tirer les leçons - ,...

**M. Jean Glavany.** Oui !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... vous n'avez manifestement rien compris.

**M. Jean Glavany.** Ça vous arrangerait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Vous n'avez pas compris, notamment, que c'est en raison de la présence anormale d'immigrés clandestins dans notre pays, ...

**M. Julien Dray.** Non, en raison du chômage !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... avec tout ce que ça représente, et du fait de votre incapacité à maîtriser le phénomène que vous avez été battus.

**Mme Marie-Josée Roig.** Tout à fait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Vous n'avez rien compris, et votre discours de ce soir le démontre amplement.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Ecoutez donc ceci, et vous aussi monsieur Dray, cela vous fera le plus grand bien. (*Sourires.*)

« C'est au nom des droits, non pas seulement proclamés, mais pratiqués dans leur vie quotidienne, leur vie de travailleurs qui veulent travailler, qui veulent, pour eux et leur famille, une existence décente, au nom des droits de l'homme réels pour ceux qui vivent en France, dans les grands ensembles de nos banlieues, et pour ceux qui souhaiteraient venir y vivre que je choisis passionnément l'intégration contre les ghettos : et il n'y a pas intégration s'il y a déferlement. La démagogie est toujours contraire à l'intérêt du peuple, à l'intérêt de ceux qu'on prétend défendre, qu'on prétend représenter. Et c'est démagogie de répandre que le contrôle des flux d'immigration est attentatoire aux droits de l'homme et de mener campagne en toutes circonstances contre toute mesure pratique qui faciliterait la maîtrise des flux.

**M. Julien Dray.** C'est Mitterrand qui l'a dit !

**M. Jean Glavany.** Nous sommes d'accord !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** « Chaque fois qu'ils ont demandé quelques moyens d'intervention, Gaston Defferre, Pierre Joxe ont dû batailler, braver les clameurs des beaux quartiers et essuyer la mauvaise humeur et la mauvaise conscience du PS et du groupe parlementaire. Comme on devait tout lâcher - du moins beaucoup -, sur la justice sociale, ne fallait-il pas essayer de se racheter avec le panneau-réclame des droits de l'homme ? Coup double : les temps sont durs et vous vous serrerez plus encore ! Beau coup double, en effet, pour les droits de l'homme.

« Eh bien ! moi, je n'ai pas mauvaise conscience à refuser cette pantomime de gribouille qui roule les droits de l'homme dans la farine de la tartuferie. Entassez-vous, nous vous préparons de beaux ghettos où nous ferons notre « BA » de manifestation chaque fois qu'il le faudra. Moi, je ne veux pas de ghettos, pas de ghettos pour nos villes, pas de ghettos pour les migrants. Je veux l'intégration !

« Mais cela veut dire, en même temps, et pour les proches années à venir, qu'il ne peut y avoir de nouvelles arrivées de migrants dans cette commune, ni par le biais des regroupements familiaux, ou par celui des séjours... prolongés, ou par tout autre, ou par le détournement notoire, en bien des cas, du droit d'asile. »

Cela a été écrit par un de vos camarades, Jean Poperen, dans un ouvrage que je vous invite à lire : *Socialistes, la chute finale. (Exclamations et applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Henri Cuq.** Là, les socialistes sont assommés !

**M. le président.** Dans les explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité, la parole est à M. Serge Didier.

**M. Serge Didier.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, j'avais une raison, ce soir, de rester sans voix : c'est la première fois que je m'exprime à cette tribune. J'en ai maintenant une seconde : j'ai écouté le porte-parole du parti socialiste, et il m'a laissé sans voix !

Nous sommes tous deux des élus du Midi-Pyrénées, monsieur Glavany, mais c'est bien la seule chose qui nous rapproche.

Pour ma part, en effet, je suis convaincu que le projet de loi soumis à notre examen concerne un sujet grave, un grand sujet s'il en est. Je pense que vous l'avez mal lu et je me demande même si vous l'avez lu !

Sujet grave, mais aussi périlleux, car il fallait prendre parti. Prendre parti non point contre ces foules de la misère qui, un beau jour, ne peuvent résister à la tentation du « paradis », mais contre tous ceux qui, dans la société française d'aujourd'hui, travaillent consciemment ou non à sa décomposition. Etes-vous sûr, monsieur Glavany, d'avoir mesuré le sens de vos propos à certains moments de votre discours ?

Le peuple français, dans son immense majorité, a souhaité que cette assemblée nouvelle ait le courage politique de voter une loi tendant à la maîtrise de l'immigration.

Rigueur, certes, mais aussi ouverture : c'est l'esprit même du projet soumis à notre réflexion commune. M. le ministre d'Etat rappelait il y a un instant, après les avoir exposées le 3 juin dernier devant la commission des lois, les trois grandes idées qui inspirent ce texte : établir clairement les principes fondamentaux du droit des étrangers ; assurer une intégration réelle en créant un véritable statut du regroupement familial, compatible, monsieur Dray, avec les valeurs de la République ; lutter efficacement contre l'immigration irrégulière.

En moins de trente ans, de 1962 à 1990, un peu plus de 8 millions d'immigrés se sont installés en France. Contrairement à ce qu'on entend dire parfois, c'est une situation que la France n'a jamais connue dans son histoire, une situation encore aggravée par le fait que la plupart des nouveaux arrivants sont très éloignés de nous par l'histoire, les traditions, la religion, la culture. Le 16 mai dernier, sur TF 1, le roi du Maroc, Hassan II, le rappelait lui-même en expliquant que l'intégration avait été possible entre Européens « parce que la trame était la même ». « Ici, ajoutait-il, c'est un autre continent. »

**M. Julien Dray.** Hassan II n'est pas notre modèle !

**M. Serge Didier.** Voilà un problème de fond que s'est bien gardé d'aborder l'orateur du groupe socialiste. Son attitude et celle de ses amis a été de fermer les yeux ou de nier ouvertement la réalité, de la déformer, de la mutiler comme il l'a fait tout à l'heure. Les chiffres officiels correspondent-ils seulement à la réalité ? Je vous pose cette question, monsieur Glavany, vous qui avez été membre du gouvernement socialiste pendant dix ans !

**M. Jean Glavany.** Un an seulement !

**M. Serge Didier.** Sans la rigueur et l'acharnement de M. le conseiller d'Etat Jean Motin, la vérité n'aurait jamais triomphé des altérations, voire des falsifications de vos chiffres.

La vérité durant ces deux dernières décennies, il faut la rappeler, comme certains parlementaires l'ont fait avant nous avec courage : régularisations abusives, acquisitions automatiques de la nationalité française, naturalisations expéditives et massives qui ont déformé non seulement la présentation de la réalité, mais la réalité elle-même.

Vous avez évoqué la Constitution de 1958. Dois-je vous rappeler que, depuis 1791, toutes nos Constitutions ont proclamé que la France était « une et indivisible » ? Fière de son passé et de son histoire, terre d'accueil et d'asile - M. le ministre d'Etat vient de le souligner - elle a toujours respecté et toléré sur son sol l'arrivée d'hommes ou de femmes venus d'ailleurs. C'était aussi sa fierté.

**M. Guy Hermier.** C'est cet héritage que vous bafouez !

**M. Serge Didier.** Mais elle se doit de veiller maintenant à préserver son unité. Notre pays sera aimé et respecté s'il sait être exigeant. Si, au point où en sont les choses, la France se laissait aller au relâchement, c'est la substance même de notre nation qui serait dénaturée.

**M. Guy Hermier.** Ces propos réactionnaires n'ont aucun rapport avec la tradition française ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Daniel Colin.** Taisez-vous !

**M. le président.** Monsieur Hermier, si vous voulez vous exprimer, vous aurez l'occasion de le faire. Poursuivez, monsieur Didier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Serge Didier.** Mes chers collègues, le texte qui nous est soumis a pour but de maîtriser les flux migratoires, il n'entend pas en inverser le cours. Il maintient des procédures d'entrée régulière. Il ne fixe pas de quotas chiffrés.

Il tend certes à limiter les entrées en resserrant les procédures, en mettant en place de véritables reconduites à la frontière et en dissuadant ceux qui seraient tentés par une entrée clandestine. Mais qui peut nous le reprocher aujourd'hui ? Surtout dans votre département, monsieur Hermier !

**M. Guy Hermier.** Et les 150 000 travailleurs clandestins du textile, vous les oubliez ?

**M. le président.** Monsieur Hermier, veuillez vous asseoir !

**M. Serge Didier.** Nous assistons aujourd'hui à une immigration de peuplement qui n'a plus rien à voir avec l'immigration des années soixante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'immigration a changé de nature.

**M. Guy Hermier.** C'est le patronat qui l'a voulue !

**M. le président.** Continuez, monsieur Didier.

**M. Serge Didier.** Elle n'est plus européenne comme avant la première et la deuxième guerre mondiale, d'où les difficultés d'intégration et d'assimilation. Alexandre Soljénitsyne - ce grand écrivain russe que vous n'avez sûrement jamais lu, monsieur Hermier - a écrit : « A y regarder de l'extérieur, l'amplitude des convulsions de la société occidentale devient "métastable" et doit se décomposer. » Vous devriez méditer ces propos, au lieu d'aboyer comme un roquet ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je suis comme vous un élu du peuple et je vous respecte. Mais moi, je suis un homme libre !

**M. Guy Hermier.** Je vous ai posé une question : répondez !

**M. Serge Didier.** C'est pour cela que j'appuie sans réserve la démarche de M. le ministre d'Etat et le projet qu'il soumet à cette assemblée.

Mais au-delà des dispositions de ce texte et des amendements, au-delà de vos érucations ...

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous avez été piqué au vif pour être aussi virulent !

**M. Serge Didier.** ... interrogez-vous, interrogeons-nous, puisque c'est le lieu, sur la nature même du débat que nous avons.

Sur la maîtrise de l'immigration, car nous n'arrivons plus à la maîtriser.

Sur les conditions d'entrée, d'accueil et de séjour, parce que ces conditions n'étaient plus respectées et que les immigrés d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui.

Mes chers collègues, devant les défis de l'histoire à venir, notre devoir est de ne pas succomber au laisser-aller, au renoncement. « Tout se joue maintenant », titrait récemment un grand hebdomadaire national. Oui, tout se joue maintenant pour nos enfants et leurs successeurs, pour l'équilibre de notre nation, car il faut lui éviter de nouvelles fractures.

Pour son identité aussi. Sur TF1, le roi Hassan II s'est exprimé longuement à ce sujet. Nos voisins d'Afrique - sachez-le mes chers collègues - comprennent parfaitement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Pour beaucoup d'immigrés, s'installer en France est l'aboutissement d'une vie. Une fois ici, on ne repart pas. La maîtrise des flux migratoires est donc une nécessité pour la France, mais aussi pour ceux qui, depuis des années, comme l'a rappelé à l'instant M. Pierre Mazeaud, ont choisi de devenir Français.

Notre faiblesse collective a permis à beaucoup d'hommes et de femmes de détourner ou de contourner les lois françaises depuis de nombreuses années.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Serge Didier.** J'en ai terminé, monsieur le président.

Notre terre, certes, doit rester une terre d'accueil, mais elle ne peut plus être l'atoll d'un exil sans retour.

Que restera-t-il de ce débat dans dix ans ou dans vingt ans si nous ne prenons pas les mesures, toutes les mesures que les Français ont appelées par leur vote ?

Qu'en restera-t-il si nous n'avons pas cette volonté historique de préserver notre unité millénaire, de continuer à cimenter notre tissu social ?

Mes chers collègues, en votant ce projet de loi, nous ferons tous ensemble œuvre utile, non pas pour nous-mêmes mais pour notre nation. C'est là, monsieur Hermier, tout le débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Guy Hermier.** Je demande la parole.

**M. le président.** Pour une explication de vote ? (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Je croyais que vous l'aviez faite en interrompant !

Vous avez la parole, monsieur Hermier.

**M. Francis Delattre.** Vite, du gazole pour le bulldozer !

**M. Guy Hermier.** Monsieur le président, je n'ai pas manqué de respect à l'orateur qui vient d'expliquer son vote. Je me référais simplement à une coupure de presse que j'ai là. M. le ministre de l'intérieur...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** M. le ministre d'Etat !

**M. Guy Hermier.** ... M. le ministre d'Etat nous a dit que tout ce projet, au fond, n'avait d'autre objet que de maîtriser l'immigration.

**Plusieurs députés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.** Clandestine !

**M. Guy Hermier.** Alors, monsieur le ministre d'Etat, nous allons prendre rendez-vous. Selon le patronat du textile et de l'habillement - pas selon le groupe communiste - ce secteur emploie plus de 300 000 salariés déclarés et environ 150 000 clandestins. Si vraiment vous voulez maîtriser l'immigration clandestine, prenez-vous-en au patronat qui fait venir ces travailleurs clandestins et qui les exploite. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais votre projet n'est pas fait pour cela. Comme la réforme du code de la nationalité, comme les mesures sur les contrôles d'identité, il est fait pour détourner l'attention du reste de votre politique, notamment du plan Balladur. Il est fait, quoi que vous en disiez, pour désigner les immigrés, les étrangers qui vivent chez nous comme les responsables des maux dont souffre notre pays.

**M. Daniel Pennec.** Nous n'avons pas de leçons à recevoir des staliniens !

**M. Pierre Bédier.** Quand on n'a plus de voix, on se tait !

**M. Daniel Pennec.** Arrêtez l'immigration communiste !

**M. Guy Hermier.** Au bout du compte, ce sont des mesures dangereuses car elles vont renforcer les exclusions, et les exclusions renforcent les tensions, comme on le voit aujourd'hui en Allemagne. C'est la raison pour laquelle nous voterons l'exception d'irrecevabilité déposée par le groupe socialiste.

**M. le président.** Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité soulevée par M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	572
Nombre de suffrages exprimés .....	572
Majorité absolue .....	287
Pour l'adoption .....	86
Contre .....	486

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### Question préalable

**M. le président.** M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

**M. Daniel Pennec.** Voilà que les communistes s'expriment au nom des droits de l'homme !

**Mme Elisabeth Hubert.** Au nom de la démocratie, qu'ils retirent leur question préalable !

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre d'Etat, d'entrée de jeu, sans ambiguïté, vous vous êtes déclaré l'homme de « l'immigration zéro » et vous étiez, en cette spontanéité, tel qu'en vous-même. Vous avez bien, en un second temps, revu à la baisse cette formule pour le moins provocatrice et démagogique, mais vous avez tenu à ce que nul ne l'ignore, *urbi et orbi*.

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** Pas même les évêques !

**M. Georges Hage.** Voudriez-vous de la sorte rassurer une masse d'électeurs qui a trop tendance à voir en tout immigré un clandestin, s'il est clandestin, un délinquant en puissance et, en tout état de cause, un concurrent pour l'emploi ?

Vous adressiez-vous à tous les immigrés en puissance en vue de les dissuader de quitter l'Afrique ou l'Asie ?

Vous avez en tout cas plongé quelque quatre ou cinq millions d'étrangers vivant en France dans la perplexité et l'inquiétude, eux qui se sentent visés par trois lois d'une cohérence évidente.

Il s'en trouve - journalistes, analystes, psychanalystes - pour déclarer que votre démarche est dictée par la peur.

**M. Michel Hunault.** La peur de quoi ?

**M. Georges Hage.** La peur de la peur que peuvent inspirer à la population française les immigrés.

**M. Willy Diméglio.** La peur du bulldozer !

**M. Georges Hage.** La peur de voir cette population française s'agiter, descendre dans la rue ou voter massivement pour l'extrême droite. Ainsi est-on tenté de donner des gages à l'extrême droite pour éviter qu'elle ne vote ailleurs !

**M. Daniel Pennec.** Allégation scandaleuse !

**M. Georges Hage.** D'aucun, avant vous, ont connu cette tentation et vous ne manquez point de le rappeler habilement.

**M. Daniel Pennec.** C'est scandaleux !

**M. Guy Hermier.** Vos mesures sont celles du Front national : voilà ce qui est scandaleux !

**M. Daniel Pennec.** Fascistes et communistes, même combat !

**M. Alain Bocquet.** Groupe communiste : Gabriel Péri !

**M. le président.** Mes chers collègues, M. le président Hage a seul la parole. Laissez-le s'exprimer.

**M. Georges Hage.** Oh ! il y a ici quelques impertinents tout frais émoulus du suffrage universel. Ils se feront à la courtoisie de l'Assemblée.

D'évidence, monsieur le ministre d'Etat, vous escomptez que cette désignation de l'étranger fera de lui la cause toute trouvée des nombreux problèmes de société dont nous souffrons, problèmes économiques, sociaux, culturels, moraux qui caractérisent une crise de longue date les communistes ont dénoncée, mais je doute quand même que les Français se laissent prendre longtemps à cet artifice pervers.

Le sort et la vie de quatre à cinq millions de personnes immigrées, hommes, femmes, enfants, au-delà des dix-huit millions de Français qui ont des origines étrangères ne serait-ce qu'en remontant à la troisième génération, méritent mieux que de subir une sorte d'anathème législatif et de souffrir de soubresauts politiques.

Si le processus d'insertion des immigrés et de leurs familles dans la société française n'est ni nouveau ni original, force est de constater que les politiques suivies à leur

encontre depuis 1974 sont discriminatoires. Hormis une courte période où des mesures d'égalité et de respect du droit d'association ont été prises, hormis l'adoption en 1990, à l'initiative des députés communistes, de la loi visant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, il faut bien reconnaître que, depuis le début de la crise, c'est la politique du bouc émissaire qui est appliquée aux immigrés.

Ce fut d'abord « le million pour le retour », décidé par MM. Barre, Bonnet et Stoleru, combattu avec vigueur par les organisations antiracistes, les immigrés eux-mêmes, les partis de gauche. Ce furent ensuite les négociations, sous la houlette de nos gouvernements successifs, entre les gouvernements des pays d'émigration et les patrons, pour régler des licenciements et organiser le renvoi massif des travailleurs immigrés de la sidérurgie, des mines et de l'automobile. Trente mille immigrés sont expulsés de 1983 à 1986, douze camps de rétention sont créés en 1986, tandis que les enfants d'immigrés non européens restés au pays, dont les parents sont frappés par le chômage en France, se voient supprimer les allocations familiales en 1985. Et bien sûr, le gouvernement Chirac en rajoutera avec l'adoption de la nouvelle loi « sécurité et liberté » du 9 septembre 1986. Déjà, monsieur Pasqua, vous apparaissiez avec M. Pandraud comme de distingués acolytes...

**M. Daniel Pennec.** Démago !

**M. Georges Hage.** Cette politique d'exclusion et de discrimination s'est en quelque sorte institutionnalisée, dramatisant les problèmes que pose toute immigration, donnant prise de façon privilégiée aux thèses racistes de l'extrême droite et ravivant les vieux fantasmes latents de la xénophobie.

Le texte que vous proposez à notre discussion ne laisse rien augurer de bon pour les immigrés et les jeunes issus de l'immigration. En commission, vous avez tenté, monsieur le ministre d'Etat, de banaliser l'arsenal de vos lois discriminatoires en indiquant que le projet dans son ensemble n'avait fait l'objet ni de critique de fond, ni de contestation. Mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Votre oreille est pour le moins sélective. Peut-être n'a-t-elle entendu que votre majorité qui se félicitait de vos textes déclarés sinon parfaits du moins proches de la perfection ?

Est-ce, monsieur le ministre d'Etat, pour satisfaire au protocole ou se livrer à des mondanités, que M. Balladur a dû recevoir Mgr Joseph Duval, président de la conférence épiscopale de France, puis le pasteur Jacques Stewart, président du conseil de la Fédération protestante de France ?

Non, c'est que les églises ont critiqué votre projet ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Georges Chavenes.** Ce n'est pas vrai !

**M. Georges Hage.** La Cimade, organisation humanitaire œcuménique d'origine protestante,...

**M. Christian Estrosi.** Vous savez ce qu'est une église ?

**M. Georges Hage.** ... et le Service national de la pastorale des migrants, organisme de l'épiscopat français, ont publié le 17 mai dernier le texte d'une lettre adressée trois jours plus tôt à Edouard Balladur, dans laquelle ils demandent avec insistance l'abandon des projets nocifs et déstabilisateurs contenus dans l'avant-projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

**M. Guy Hermier.** Très bien !

**M. Georges Hage.** « Nous sommes profondément inquiets - écrivent-ils - de relever dans chacune des dispositions envisagées des facteurs d'exclusion et de destruction des liens tissés au fil des années entre Français et étrangers au

plus près de leur vie quotidienne et dont le travail et l'expérience de nos mouvements respectifs nous permettent de témoigner. »

**M. Daniel Picotin.** Le parti communiste est un bateau ivre !

**M. Georges Hage.** « Que restera-t-il, du droit de vivre en famille si l'on durcit au degré prévu les conditions autorisant le regroupement familial ? Que restera-t-il du droit de chacun à se défendre si l'on réduit la commission d'expulsion à un rôle consultatif ? Que restera-t-il du droit d'asile lorsque l'instauration d'une autorisation préfectorale préalable interdira à de nombreux demandeurs d'asile la possibilité de déposer leur requête ? » demandent la Cimade et le Service national de la pastorale des migrants.

Les deux organisations s'inquiètent aussi de l'affaiblissement des garanties contre les mesures d'éloignement du territoire qui menace, selon elles, le principe d'égalité devant la justice et risque d'accroître considérablement le nombre des victimes de la double peine, soit de la condamnation pénale assortie de l'interdiction du territoire frappant un étranger même s'il a toujours vécu en France.

La Cimade et le Service national de la pastorale des migrants affirment que si ces projets sont adoptés ces discriminations auront pour effet de légitimer et d'alimenter la vague de fond d'exclusion des immigrés et auront, en fait, les effets inverses de ceux que l'on annonce et que l'on attend. (« Très juste ! » sur les bancs du groupe communiste.)

**M. Daniel Pennec.** Mais non, ces organisations ont tort !

**M. Georges Hage.** Ces textes suffiraient seuls à justifier ma question préalable.

**M. Jean-Paul Anciaux.** Il faut croire en Dieu !

**M. Guy Hermier.** !! y a des convergences parfois... (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) mais pas avec vous, messieurs !

**M. Georges Hage.** De leur côté, les églises protestantes alsaciennes, luthérienne et calviniste, ont interpellé le Gouvernement dans un communiqué commun.

**M. Daniel Picotin.** C'est un PC défroqué ! (Sourires.)

**M. Georges Hage.** J'en citerai une phrase : « Ces problèmes sont complexes et ne peuvent être résolus ni par un idéalisme désincarné ni par les méthodes musclées plus démagogiques qu'efficaces. »

**M. Daniel Pennec.** La religion c'est l'opium du peuple !

**M. Georges Hage.** Choqué par votre projet, M. Pierre-Louis Rémy, président de l'office des migrations internationales, n'a-t-il pas présenté au ministre des affaires sociales sa démission du poste auquel il avait été nommé le 21 novembre 1991 ?

**M. Guy Hermier.** Acte courageux !

**M. Georges Hage.** La commission consultative des droits de l'homme n'a-t-elle point déclaré que, « dans le contexte actuelle de la société française, il est absolument essentiel que toutes les mesures envisagées ne puissent, dans leur lettre comme dans leur esprit, accroître le sentiment de méfiance envers les étrangers dont la contribution économique et culturelle à la richesse de la société française est essentielle » ? Tel est manifestement le cas du texte, qui n'est qu'un volet dans un ensemble restrictif de libertés individuelles » ? N'a-t-elle pas conclu qu'« elle ne peut donc que condamner l'esprit de ce texte comme celui sur la nationalité et le projet sur les contrôles d'identité » ?

**M. Daniel Pennec.** Les communistes lisant des textes relatifs aux droits de l'homme, c'est tout à fait extraordinaire !

**M. Georges Hage.** Mon pauvre ami, vous n'avez pas fini d'en entendre avec moi ! (Sourires sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Hage.

**M. Georges Hage.** Dans sa lettre comme dans son esprit, l'expression du communiqué invite à une réflexion critique sur votre texte.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, comment pouvez-vous expliquer votre refus d'écouter ces associations qui appellent à faire du samedi 19 juin à Paris et dans les grandes villes de France une journée de lutte contre le racisme, afin d'exiger le retrait pur et simple de vos trois projets ?

Votre remarquable façon de qui, dit-on, ne déplaît point, cacherait-elle une rhétorique défaillante, monsieur le ministre d'Etat ? (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. Daniel Pennec.** Ce n'est pas très prolétaire, ça !

**M. Georges Hage.** Vous me permettez, au nom de dizaines de milliers de personnes qu'elles regroupent, de donner connaissance à notre assemblée de l'appel unitaire qu'elles ont lancé :

« Après avoir décidé de restreindre l'accès à la nationalité française et de porter atteinte au droit du sol, le Gouvernement prépare un projet de loi aggravant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et réduisant l'accès au statut de réfugié.

« Ce projet soumet les étrangers résidant en France à un arbitraire quasi total. Il porte atteinte à plusieurs droits fondamentaux : le droit d'asile, le droit de vivre en famille, le droit de se marier,...

**M. Daniel Pennec.** ... et d'être bigame !

**M. Georges Hage.** ... le droit aux soins et à la protection sociale.

« Ce projet constitue une rupture avec les principes républicains et avec les engagements internationaux de la France en matière de droits de l'homme.

« Ces mesures rendraient plus instables la situation déjà précaire des étrangers. Ce serait une politique de discrimination, d'exclusion et de bannissement, qui ne peut conduire qu'à plus de tensions sociales. Ce n'est pas en restreignant les libertés et en aggravant les atteintes à l'égalité des droits que l'on résoudra les problèmes de l'emploi, du logement ou de l'école.

« Les organisations soussignées demandent le retrait du projet, comme du projet de réforme du code de la nationalité et de celui généralisant les contrôles d'identité. Elles décident de mener une campagne d'explication sur la gravité de ces projets. Elles appellent à une semaine d'action et de manifestations à Paris et en province le 19 juin 1993. »

**M. Daniel Pennec.** Mais vous parlez de ce que vous avez toujours combattu !

**M. Georges Hage.** Je lis ces textes *in extenso* afin qu'ils puissent figurer dans les archives de l'Assemblée, car ils sont promis à l'exégèse des historiens. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. Jacques Myard,** rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. C'est carrément liturgique !

**M. Daniel Picotin.** Pensez-vous vraiment qu'ils vont marquer l'histoire de France ?

**M. Georges Hage.** Bien sûr, il y a ceux qui, pour servir la même et déplorable philosophie, crient plus fort que vous, en usant d'un langage excessif : ils sont commis au soin d'ac-

créditer le portrait d'un ministre chargé de la sécurité, modéré en la matière.

Le Gouvernement entend aujourd'hui nous faire adopter le volet répressif d'une modification importante du statut des immigrés dans notre pays pour lequel, d'ailleurs, le Conseil d'Etat aurait émis de sérieuses réserves. Il a en tout cas longuement siégé avant que d'exprimer son avis.

Quelles que soient, en effet, monsieur le ministre d'Etat, les intentions déclarées, les mesures proposées constituent un recul grave en matière de protection des droits essentiels de l'homme.

Tout d'abord, le droit d'asile n'a rien à faire dans une loi sur les étrangers. Certes, la philosophie du droit d'asile a changé depuis la célèbre et exceptionnelle Constitution de 1793, mais dans votre texte ce droit devient un appendice de l'ordonnance de 1945 et partie des éléments constitutifs du contrôle des flux migratoires.

En effet, la question des réfugiés est attachée à un besoin de protection, mais en aucun cas à un problème de séjour ou d'entrée des étrangers. Ces réfugiés ne dépendent pas d'une réglementation ordinaire. Toute législation sur le droit d'asile doit être exclusivement inspirée par le souci de protection de personnes ayant des craintes fondées de persécution et du respect des droits de l'homme.

**M. Daniel Pennec.** Les communistes ne manquent vraiment pas de culot !

**M. le président.** Chers collègues, veuillez ne pas interrompre l'orateur, quel que soit son propos. Poursuivez, monsieur Hage.

**M. Daniel Pennec.** Mais entendre des choses pareilles est tout à fait scandaleux, monsieur le président !

**M. René Carpentier.** Nous n'avons jamais porté atteinte aux libertés ! *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Francis Delattre.** Vous ne savez même pas ce que c'est !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Hage !

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre d'Etat, votre logique est tout autre, dès lors que vous considérez *a priori* que tout demandeur d'asile est un fraudeur en puissance. Il suffit de prendre connaissance des modifications que votre majorité s'apprête, à coup sûr, à adopter. *(« Bien sûr ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Vous n'hésitez cependant pas à clamer haut et fort l'attachement du Gouvernement aux engagements internationaux en matière de protection des réfugiés et à la tradition d'asile qui fait l'honneur de la France. Mais derrière la paille du discours, que vaut le grain de la chose ?

On n'y trouve point, en tout cas, le souci de respecter la législation actuelle conforme au droit international, qui stipule, je le rappelle, que toute personne se réclamant de la convention de Genève de 1951 ou du protocole de New York de 1967 doit avoir accès à la procédure de détermination du statut de réfugié et donc accès au territoire ; qu'aucun rejet d'une demande de statut de réfugié ne peut être prononcé sans examen de l'OFPRA et de la Commission des recours, toute décision négative devant pouvoir faire l'objet d'un recours suspensif ; que le requérant doit bénéficier d'un séjour régulier durant toute la procédure de détermination du statut de réfugié ; que la spécificité des réfugiés doit être prise en compte pour le traitement de leur situation familiale et sociale.

Or vous prévoyez, monsieur le ministre d'Etat, de confier la prédétermination de la qualité de réfugié au ministère de l'intérieur ou à ses représentants. Dès lors, privés de la pro-

tection de l'OFPRA et de la Commission des recours, puisqu'il appartiendra dorénavant à l'administration de décider si une demande d'asile est « manifestement infondée », les réfugiés seront soumis à l'appréciation discrétionnaire de l'administration. A qui ferez-vous croire que les décisions expéditives prises par une administration qui dépend de vous et dont l'information, sinon la formation, risque de ne point valoir celle des personnels de l'OFPRA seront susceptibles de recours ?

**M. Arsène Lux.** Procès d'intention !

**M. Georges Hage.** Cette absence de recours menace l'exercice effectif du droit d'asile, dont le préambule de la Constitution proclame le principe.

De plus, et en contradiction avec l'article 33 de la convention de Genève, qui interdit le refoulement « de quelque manière que ce soit vers un pays où la personne peut craindre des persécutions », vous n'hésitez pas à prévoir aux termes de l'article 22 que l'admission en France d'un demandeur d'asile ne peut être refusée que s'il est établi que le demandeur d'asile est effectivement admissible dans un Etat autre que celui où il redoute d'être persécuté, dans lequel il peut bénéficier d'une protection effective, notamment contre le refoulement ». C'est dire que vous entendez légaliser une disposition qui vise à refuser la demande au seul motif qu'elle aurait pu être demandée à un autre Etat. A quel moment est-il tenu compte des intentions de l'intéressé sur le pays où il souhaite demander l'asile ?

Votre dispositif répressif tire sa justification et son pouvoir du recours à cette notion aussi floue qu'indéfinissable de « menace pour l'ordre public ». Ce n'est pas nouveau, et nous avons déjà eu bien souvent l'occasion de dénoncer cette notion. Mais vous créez la possibilité d'opérer un premier filtrage pour l'admission des demandes, filtrage d'autant plus serré que la notion juridique qui lui sert de fondement est sans consistance.

Je pourrais reprendre un à un les alinéas contenus dans ce chapitre VII *(« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)*, mais nous aurons l'occasion d'y revenir au cours du débat. Je ne peux toutefois m'abstenir de dénoncer le fait que le projet ne prévoit aucune mesure de protection spécifique à l'égard des mineurs et surtout des mineurs demandeurs d'asile, ce qui constitue une régression scandaleuse par rapport aux pratiques actuelles et contrevenir à la Convention internationale des droits de l'enfant.

En précarisant à outrance la situation du demandeur d'asile, vous compromettez sérieusement l'exercice de son droit, contrairement à l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Qu'attendre, dès lors, pour le reste du texte, d'une philosophie et d'une politique qui porte atteinte au droit d'asile, critère pour ne point dire tabou de l'humanisme ? Tout le dispositif de votre projet précarise la situation des immigrés et ce à tous les stades de leur périple, sinon de leur galère, pendant leur séjour en France ou à la sortie de notre territoire.

Vous nous proposez de modifier non seulement l'ordonnance de 1945, mais aussi le code civil, celui de la famille, de la sécurité sociale, de la santé, le code pénal et le code de procédure pénale. S'il fallait encore une preuve de la finalité profonde du texte, nous la trouverions dans le fait qu'il est assumé par le seul ministre chargé de la sécurité qu'on trouve ici chargé de compétences exorbitantes.

Non seulement le projet restreint fortement les conditions d'entrée en France mais il rend plus difficile encore l'obtention d'un titre de séjour même temporaire.

La suppression de fait de la notion de délivrance de plein droit de la carte de résident qui s'applique aujourd'hui aux parents d'enfants français, aux conjoints de Français résidant en France, etc. a suscité de sérieuses réserves de la part du Conseil d'Etat qui portait les mêmes griefs dans l'hypothèse du renouvellement ou du retrait d'un titre de séjour régulièrement obtenu.

L'obtention d'une carte de résident sera désormais soumise à la non-présomption de menace de l'ordre public. Je rappelle que cette notion constitue la base du dispositif répressif mis au point par les gouvernements depuis plusieurs années. Nous avons maintes fois eu l'occasion de dénoncer son caractère flou et indéfinissable qui permet qu'on l'utilise systématiquement.

Ce qui est vrai du flou et de l'indéfinissable pour une personne qui vit en France l'est *a fortiori* pour ceux qui se préparent à pénétrer sur le territoire français. Comment déterminer la menace pour l'ordre public ? Selon quels critères ?

C'est tout l'intérêt stabilisateur et « intégratif » de la carte de résident qui est ici remis en cause par l'usage d'une condition subjective, impalpable, en fait jamais clairement définie, donc soumise à l'arbitraire.

Le mariage ne garantit plus de plein droit l'obtention de la carte de résident, en tout état de cause pendant la première année et même au-delà si la communauté de vie n'est pas effective entre les époux. S'il fallait une nouvelle preuve du caractère drastique de votre politique, ce serait la suppression de la commission du séjour des étrangers, saisie jusqu'ici par le préfet lorsque celui-ci refusait la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour. Désormais, il faudra passer par le tribunal administratif et le Conseil d'Etat, mais quand la personne sera hors de France, précise le projet. Cela supposera de l'expulsé une bonne connaissance de la loi, l'assistance d'avocats, les moyens d'entamer les procédures... et une longue patience (« Comme nous ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) avant de connaître la décision finale du Conseil d'Etat. Si, d'aventure, cette personne décidait de rester en France, il lui faudrait échapper aux contrôles de police. Sinon, ce serait l'expulsion assortie d'une peine de prison et d'un an d'interdiction du territoire.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** A la bonne heure !

**M. Georges Hage.** Je pourrais prendre d'autres exemples du verrouillage systématique des frontières qu'organise ce texte qui aboutit à une destruction des garanties, celles-ci étant pourtant la condition première de l'insertion.

Introduite dans les conditions d'entrée et de séjour, la précarisation l'est aussi dans les conditions du regroupement familial.

Nous ne pouvons envisager cette question sans garder à l'esprit la décision de M. Rémy, que j'ai citée, de présenter sa démission du poste qu'il occupait depuis 1991.

**M. Daniel Pennec.** C'est une bonne chose !

**M. Georges Hage.** Après avoir regretté de n'avoir pas été consulté, M. Rémy note justement qu'il n'est pas sûr que nos concitoyens se rendant à l'étranger pour y travailler considéreraient comme légitimes de telles restrictions, si elles étaient décidées par le pays d'accueil. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

En effet, il suffit de lire attentivement les dispositions de votre texte pour se rendre compte que le regroupement familial sera en pratique inapplicable.

Cette remise en cause d'un droit fondamental ne laisse pas insensible la Confédération syndicale des familles, que je vous mets au défi d'accuser de subversion. Elle vous a sans

doute fait connaître son point de vue, comme elle l'a fait à notre endroit.

La possibilité donnée aux maires de refuser de célébrer un mariage constitue une atteinte au droit de vivre en famille, à la liberté de choisir son conjoint...

**M. Francis Delattre.** Un conjoint, pas trois !

**M. Georges Hage.** ... y compris pour des citoyens français. Les restrictions apportées à la couverture sociale remettent en cause le droit à la santé. Par ce texte, monsieur le ministre, vous aménagez une accrue d'insécurité pour des familles dont les conditions de vie sont déjà difficiles.

Interrogé par le journal *Libération*, mon ami André Gérin, maire de Vénissieux commentait ainsi les dispositions de votre texte donnant des attributions nouvelles aux maires : « Les mariages de complaisance existent, mais il ne faut pas en grossir le phénomène. Leur contrôle » - je précise qu'il s'agit des filières et des officines spécialisées en la matière - « relève de la police et de la justice. S'il n'y a pas d'opposition, tout mariage doit être célébré.

« Quant au regroupement familial, il y a des immigrés qui restent vingt ans dans des foyers. Cela pose des problèmes humains, mais aussi politiques.

**M. Francis Delattre.** A Vitry on détruit les foyers au bulldozer !

**M. Georges Hage.** « Qu'on consulte les maires, d'accord mais ce que nous demandons avant tout, c'est la maîtrise du logement social et du peuplement ! »

« Maîtriser l'immigration » est votre mot d'ordre, mais l'administration et la police sont les seuls moyens auxquels vous recourez pour régenter l'immigration, au risque de renforcer la tentation xénophobe.

A ce point de mon propos, je dois rappeler que, depuis 1974, les députés communistes. (*exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

**M. Alain Pennec.** C'est long ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Monsieur le président, faites respecter le silence !

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous avons tout notre temps ! Le débat est inscrit à notre ordre du jour pour quatre jours !

**M. le président.** Mes chers collègues, seul M. Hage a la parole. Il a demandé quarante-cinq minutes ; ne l'interrompez pas, car cela rallonge son intervention !

**M. Yves Verwaerde.** C'est M. Hermier qui la rallonge !

**M. Daniel Pennec.** Laissez-le parler ! Ce n'est pas chez les soviets qu'il aurait eu un temps de parole de quarante-cinq minutes !

**M. le président.** Donc laissez parler M. Hage !

**M. Jean-Claude Lefort.** Ils ne supportent pas d'opposition !

**M. le président.** Continuez, monsieur Hage, ne vous laissez pas interrompre !

**M. Georges Hage.** Je disais donc que, depuis 1974, les députés communistes ont posé la question de l'arrêt de cet exode de la misère. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Yves Verwaerde.** Avec les bulldozers !

**M. Guy Hermier.** Ils ne veulent pas écouter !

**M. Georges Hage.** Il semble que les gouvernements successifs aient été de cet avis, mais ils n'ont rien fait en ce sens.



**M. Francis Delattre.** Ils ont fait leur autocritique depuis !

**M. Georges Hage.** Tant que notre pays connaîtra un niveau élevé de chômage, nous serons dans l'impossibilité sociale, humaine et politique d'accueillir dans des conditions acceptables de nouveaux immigrants. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Yves Verwaerde.** Il suffit de le dire !

**M. Georges Hage.** Je ne parle pas, ici, des étudiants et des personnes désireuses de vivre avec leur famille, même si nous pensons qu'il convient de mieux maîtriser ce mouvement.

Notre position est claire : c'est dans l'intérêt des travailleurs français et des travailleurs étrangers que nous sommes pour l'arrêt de l'immigration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Votre texte est particulièrement dangereux car il désigne des victimes expiatoires.

En revanche, monsieur le ministre d'Etat, on n'y trouve pas une seule disposition pour sévir contre les filières d'importation de la main-d'œuvre clandestine dont les patrons continuent de faire leurs choux gras. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Guy Hermier.** Eh oui !

**M. René Carpentier.** On connaît bien cela dans le Nord.

**M. Daniel Pennec.** Ne l'interrompez pas !

**M. Georges Hage.** Mon ami Guy Hermier a cité un texte du patronat du textile et de l'habillement.

Selon le patronat lui-même, le secteur du textile emploie, plus de 300 000 salariés déclarés, mais environ 150 000 qui ne le sont point et sont clandestins. Le texte cité précise : « Le recours à cette main-d'œuvre sous-payée, exposée aux conditions de travail les plus dures, et hors d'état d'exercer les droits légaux, constitue une délocalisation à domicile. »

**M. René Carpentier.** Tout à fait !

**M. Guy Hermier.** C'est actuellement la réalité !

**M. Georges Hage.** En somme, nous avons un tiers monde à notre porte.

**M. Jean-Claude Lefort.** Exactement !

**M. Georges Hage.** « Aucune des dispositions annoncées par le Gouvernement - je cite toujours le texte dans lequel le patronat du textile et de la confection vous interpelle - sur l'immigration ne concerne la répression de ce trafic humain. »

**Mme Muguette Jacquaint.** Tout à fait !

**M. Georges Hage.** J'ajoute donc mon interpellation à celle de M. Hermier.

**M. Alain Bocquet.** Dans le catalogue de la Redoute figurent des produits fabriqués par des clandestins à Roubaix.

**M. Daniel Pennec.** Ce sont les colleurs d'affiches du P.C. !

**M. Guy Hermier.** Rendez-vous dans un an pour voir les mesures que vous aurez prises.

**M. le président.** Monsieur Hermier, monsieur Bocquet, vous aurez demain, dans la discussion générale, tout le temps de développer vos arguments. Veuillez laisser votre collègue terminer son intervention.

**M. Georges Hage.** Au moment où s'ouvre à Vienne, en Autriche, la conférence mondiale de l'ONU sur les droits de

l'homme, le Gouvernement français entend imposer des mesures restrictives aux droits de l'homme. Au mépris du respect des libertés individuelles, au mépris de la convention européenne des droits de l'homme, vous placez délibérément les étrangers dans une situation de non-droit. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le Gouvernement rompt délibérément avec des règles juridiques qui ont fait à notre pays la réputation d'un Etat de droit.

S'il fallait conclure (« Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) cette question préalable ou la justifier encore...

**M. Daniel Pennec.** C'est fini ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Georges Hage.** ... j'observerais que votre loi est d'abord et surtout une loi d'exclusion et non point une loi d'intégration. Le texte ravivera davantage les tensions sociales qu'il ne les réduira ; des précédents cependant importants n'ont point retenu votre attention.

**M. Jean-Claude Lefort.** Le ministre dort !

**M. Georges Hage.** A l'instar de l'Allemagne, d'autres pays comme la Belgique, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas se sont efforcés de restreindre le droit d'asile et de remettre en cause le regroupement familial, encourageant ainsi la démagogie xénophobe. Concurrencés par l'extrême droite, les dirigeants de la droite dite classique lui empruntent ses thèses obscurantistes et xénophobes. De « l'invasion » aux charters, en passant par « les odeurs », de petites phrases en discours, ils ont préparé et cultivé le terreau du racisme...

**M. Daniel Pennec.** La conclusion !

**M. Georges Hage.** ... qu'ils cherchent à utiliser pour diviser et opposer entre elles les victimes de la crise.

En mettant en concurrence les économies et les peuples selon les principes du traité de Maastricht et en appliquant leur politique d'austérité, en fabriquant des exclus privés de droits, les gouvernements des Douze ont nourri le mal raciste et xénophobe. Vous reconnaissez d'ailleurs le caractère conjoncturel et politique de votre texte lorsque vous évoquez, dans une douteuse clause de style, la nécessité d'une grande politique de développement en faveur des pays d'origine des immigrants.

**M. Jean-Claude Lefort.** Exact !

**M. Georges Hage.** Existe-t-il, dans ce domaine complexe, une politique acceptable pour les hommes et les femmes de bonne volonté ? Sans doute pourrait-on la trouver dans celle qui consiste à lutter humainement contre l'immigration clandestine, à permettre à des travailleurs étrangers d'être rejoints par leurs familles, sans tracasseries inutiles, et à accueillir toutes les personnes persécutées ou menacées qui demandent l'asile. Ce n'est point ce que votre loi propose.

S'il reste entendu que seule une aide massive au développement des pays d'émigration beaucoup plus importante qu'aujourd'hui et engagée pour le moins collectivement par la CEE permettrait de régler, au moins en partie, ce gigantesque défi de la fin du XX<sup>e</sup> siècle qu'est l'immigration, ce n'est point, en tout état de cause, le cas de la politique européenne que nous souffrons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Daniel Pennec.** Vous n'avez pas de leçons à donner.

**M. Alain Bocquet.** Très convaincant. Ils sont pantois !

**M. Daniel Pennec.** J'aurais honte.

**M. le président.** Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est à M. Jean-Jacques Hyst.

**M. Jean-Jacques Hiest.** Je relève d'abord que cette question préalable montre que certains sont si peu nombreux qu'ils se sentent obligés de parler longuement. Nous, nous sommes très nombreux et nous parlons chacun notre temps. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

L'intervention de M. Hage sur la question préalable a été fort intéressante puisqu'il nous a lu un florilège de textes. Son discours aurait d'ailleurs très bien pu s'inscrire dans le cadre de la discussion générale.

Je dois néanmoins souligner qu'il a nié certains phénomènes, notamment le fait que le problème de l'immigration clandestine se pose à notre pays.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous ne faites rien pour l'enrayer !

**M. Jean-Jacques Hiest.** Le projet de loi tend à clarifier la situation et ses dispositions seront plus protectrices pour les étrangers qu'un certain nombre de circulaires actuelles. Je ne comprends donc pas du tout pourquoi il faudrait refuser de délibérer, ce qui est l'objet d'une question préalable. M. Hage a, certes, évoqué des questions intéressantes, mais qui n'ont rien à voir avec l'objet du débat. De ce point de vue cette question préalable ne se justifie pas.

Il existe de réels problèmes d'immigration clandestine, et nous les connaissons. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Il y a déjà des lois !

**M. Alain Bocquet.** Appliquez les textes !

**M. Jean-Jacques Hiest.** Il y a donc tout à fait lieu de délibérer. (*Protestation sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Daniel Pennec.** Faites un tour à Marseille !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Hiest.

**M. Jean-Jacques Hiest.** N'ayez crainte, monsieur le président, je ne me laisse pas interrompre !

Il y a donc lieu de délibérer, d'autant que les solutions préconisées par le président Hage - je continue à l'appeler ainsi bien que son groupe n'ait pas renouvelé sa candidature à un poste de vice-président, ce que nous regrettons beaucoup compte tenu de l'excellente manière dont il présidait - sont toujours les mêmes. Son intervention n'a eu d'autre objet que d'occuper l'Assemblée pendant quarante-cinq minutes. Nous avons seulement perdu beaucoup de temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Estrosi.

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, c'est avec un certain étonnement que j'ai entendu exposer cette question préalable.

**M. Jean-Claude Lefort.** On s'en doute !

**M. Christian Estrosi.** Au cours de votre intervention, monsieur Hage, je vous ai imaginé, à cette tribune, coiffé de la mitre. Je me suis même demandé, un instant, si vous n'étiez pas en train d'assurer votre conversion. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Alain Bocquet.** C'est facile !

**M. Christian Estrosi.** Certes, vous utilisez légitimement les prérogatives de notre Constitution, mais comment, sur un sujet aussi important, qui préoccupe au plus haut point les Français, qui implique tant de conséquences pour notre cohésion nationale, affirmer sérieusement qu'il n'y a pas lieu de débattre ?

**M. Guy Hermier.** C'est ce que demande l'épiscopat ! C'est ce que demandent d'autres Églises !

**M. Christian Estrosi.** Permettez-moi de vous dire que je ne peux le comprendre et, surtout, que les Français ne peuvent le comprendre. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Monsieur Hermier, pouvez-vous affirmer qu'il n'y a en France aucun problème d'immigration ?

**M. Alain Bocquet.** Nous n'avons jamais dit cela !

**M. Christian Estrosi.** Comment pouvez-vous prétendre que la législation actuelle répond parfaitement - cela procède du fait que, selon vous, il n'y aurait pas lieu de débattre - aux défis majeurs qui se posent à notre pays en matière de séjour et d'entrée des immigrés ?

**M. Guy Hermier.** Pas du tout !

**M. Christian Estrosi.** Mon cher collègue, soit vous êtes de mauvaise foi...

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais non !

**M. Christian Estrosi.** ... soit vous êtes totalement aveugle devant la réalité sociale de notre pays. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.* - *Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Daniel Pennec.** Les deux !

**M. Christian Estrosi.** Non vraiment, votre question préalable n'est pas sérieuse.

Je comprends que vous puissiez contester certaines dispositions de ce projet de loi. Cela fait partie du débat démocratique, mais il est purement et simplement ahurissant que vous contestiez la nécessité d'une réforme des conditions d'immigration dans notre pays. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Guy Hermier.** Ce n'est pas ce que nous disons !

**M. Christian Estrosi.** Oui ! notre pays doit cesser d'être un pays d'immigration incontrôlée !

**M. Guy Hermier.** Nous voulons des réformes, mais pas votre réforme !

**M. Christian Estrosi.** Oui ! notre pays doit combattre avec détermination l'immigration clandestine ! Oui ! notre pays doit veiller à l'intégration des étrangers qui résident aujourd'hui sur le sol national.

**M. Guy Hermier.** Parfaitement !

**M. Christian Estrosi.** Oui ! notre pays doit sanctionner avec vigueur ceux qui ne respectent pas nos lois et notre culture. Ces objectifs sont contenus dans le projet que nous propose M. le ministre d'Etat.

Nul ne saurait mettre en doute la nécessité de ce projet de loi et sûrement pas ceux de nos concitoyens qui subissent directement dans leur vie quotidienne les conséquences d'une immigration incontrôlée ou d'une mauvaise intégration, source de tensions et de conflits, qui menacent aujourd'hui dans certains quartiers, dans certaines banlieues, la cohésion sociale de notre nation. Nous ne devons pas craindre de dire qu'une certaine immigration, que certains détournements du droit d'asile ou du mariage, posent des problèmes auxquels les Français attendent qu'on apporte une réponse adaptée.

**M. Jean-Claude Lefort.** Quelle réponse ?

**M. Christian Estrosi.** Nous avons chaque année 100 000 étrangers de plus en France, sans compter les clandestins, dont 60 p. 100 au titre du regroupement familial. Chaque année seules 20 p. 100 des mesures d'éloignement notifiées sont effectivement exécutées. Chaque année, nous

constatons que l'institution du mariage est dévoyée. Est-il tolérable de laisser cette situation perdurer ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais que faites-vous contre cela ? Rien !

**M. Christian Estrosi.** Est-il concevable de se voiler la face, de refuser d'être responsable ?

Vos critiques, parce qu'excessives, sont insignifiantes et le seul reproche que vous adressez au texte ambitieux du Gouvernement est simplement celui d'exister.

**M. Daniel Pennec.** Très bien !

**M. Christian Estrosi.** La politique que propose le Gouvernement est au contraire une politique de clarté. Le projet de loi privilégie une réelle intégration des étrangers vivant régulièrement en France, notamment par la création d'un véritable statut du regroupement familial. Il assurera également une répression accrue de l'immigration clandestine et permettra de lutter efficacement contre les trop nombreux détournements de procédure en matière de mariage ou de droit d'asile.

Enfin, il facilitera l'expulsion du délinquant dans le strict respect des droits de la défense.

Quant aux personnes persécutées en raison de leur action en faveur de la liberté, soyez assurés qu'elles pourront toujours trouver droit d'asile sur notre sol. L'exercice de ce droit sera clarifié et devra répondre à certaines exigences, dans le respect des principes posés par le Conseil constitutionnel.

La suppression des avantages de la sécurité sociale aux étrangers en situation irrégulière est une mesure de justice qui est comprise tant par nos concitoyens que par les étrangers en situation régulière.

**M. Guy Hermier.** Elle va servir le patronat du textile !

**M. le président.** Monsieur Hermier !

**M. Christian Estrosi.** Le droit des étrangers, monsieur Hermier, séjournant régulièrement en France n'est, quant à lui, nullement remis en cause.

Le projet de loi qui nous est soumis par le Gouvernement est donc d'une grande cohérence et ne correspond pas du tout aux descriptions que certains en font dans un but politique et polémique. Il dotera notre pays d'une véritable politique d'immigration et l'assurera d'un cadre juridique stable, capable de favoriser l'intégration des étrangers, mais capable surtout de réprimer plus sévèrement l'immigration clandestine et la délinquance qu'elle engendre.

Je rappelle qu'en 1990, plus de 30 p. 100 des détenus étaient étrangers contre moins de 20 p. 100 il y a dix ans. Quant au trafic de stupéfiants, il concerne pour 38 p. 100 des étrangers ; cette proportion est proche de 50 p. 100 pour les vols à la tire.

**M. Alain Bocquet.** Que fait-on avec la Hollande ?

**M. Christian Estrosi.** C'est à ceux-ci ainsi qu'à ceux qui cherchent à contourner les procédures d'attribution des cartes de séjour que le Gouvernement veut montrer sa détermination. Les étrangers qui respectent nos lois et notre culture n'ont rien à craindre de ce texte. Bien au contraire, le projet de loi du Gouvernement est en tous points équilibré et conforme aux grands principes démocratiques et républicains qui ont forgé notre nation.

**M. Jean-Claude Lefort.** Même le ministre en est confondu !

**M. Christian Estrosi.** Si les Français nous ont fait confiance en mars dernier, c'est qu'ils avaient conscience que, derrière les mots, il y avait une réelle volonté politique, capable, sans exclusion ni bouc émissaire, de mener une action réaliste et pragmatique. Alors, mes chers collègues, il

y a bien lieu de délibérer, et c'est fort de ce soutien des Français que le Gouvernement entend mener à bien cette politique. Nous l'assurons de notre appui sans réserve. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Cathala.

**M. Laurent Cathala.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, le groupe socialiste...

**M. Henri-Jean Arnaud.** Il n'existe pas !

**M. Laurent Cathala.** ... votera la question préalable opposée par M. Hage.

**M. Adrien Zeller.** Hélas !

**M. Laurent Cathala.** Comme l'ont dit plusieurs orateurs, le texte que vous présentez s'inscrit dans un dispositif d'ensemble qui tend à désigner les immigrés résidant en France comme les boucs émissaires de toutes les difficultés que rencontre notre société. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce texte, contrairement à ce que vous avez affirmé, monsieur le ministre d'Etat, ne vise pas à renforcer les droits des immigrés en situation régulière ; bien au contraire, dans tous les domaines de leur vie sociale, il les précarise.

**M. Daniel Pennec.** N'importe quoi ! Vous n'avez pas lu le texte ! C'est bien socialiste, cela !

**M. Henri Cuq.** C'est de la mauvaise foi !

**M. Laurent Cathala.** Qu'il s'agisse de leurs conditions de séjour, de leurs conditions familiales, de leur protection sociale, il se traduira par la fragilisation de la situation des migrants. De plus, ce texte est discriminatoire et en contradiction avec plusieurs conventions internationales : avec la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, pour les mariages...

**M. Michel Bouvard.** Et la polygamie, vous êtes pour ?

**M. Laurent Cathala.** ... avec - et c'est plus grave - la convention internationale des droits de l'enfant, que notre pays a été parmi les tout premiers au monde à ratifier. Les enfants ne sont en aucun cas responsables des choix volontaires, ou non, de leurs parents.

**M. Pierre Bédier.** Pas d'enfantillages !

**M. Henri Cuq.** Vous racontez n'importe quoi !

**M. Laurent Cathala.** C'est pour ces raisons qu'il n'y a pas lieu de délibérer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Sur la question préalable, je ne suis saisi d'aucune demande de scrutin public ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

#### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Francis Delattre.

**M. Francis Delattre.** Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'immigration est, avec le chômage, la préoccupation essentielle de nos concitoyens. La publication de statistiques tronquées ou lénifiantes ne les convainc plus d'une prétendue stabilité des flux migratoires. Ils ont le sentiment que le non-officiel, le non-droit, le non-courage, le non-dit régissent cette difficile question. Ils approuvent les déclarations selon lesquelles la France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais regrettent qu'aucune

mesure significative ne suive pour mettre en accord le dire et le faire. Ils ne comprennent plus que l'éducation nationale ou les hôpitaux continuent de recruter des travailleurs étrangers, alors que nous avons plus de 3 millions de chômeurs. Nos concitoyens sont attachés au droit d'asile pour les opprimés, mais rejettent le détournement des procédures qui s'attaque désormais à cet acquis universel des droits de l'homme. Ils ne tolèrent plus que l'institution du mariage soit dévoyée et monnayée pour l'obtention d'un titre de séjour. Ils regrettent profondément les démissions de l'Etat, incapable d'exécuter plus d'une sur cinq des décisions de reconduite aux frontières prononcées par sa propre justice, instillant ainsi le principal flux de la clandestinité.

Cette clandestinité semi-officielle, nous la voyons s'organiser dans les quartiers difficiles au détriment, d'abord, des étrangers régulièrement installés. Nos concitoyens constatent avec effroi que, en une décennie, ces quartiers populaires ont vu la proportion de population d'origine étrangère passer de 20 ou 30 p. 100 à 60, voire 80 p. 100. Comment voulez-vous qu'ils croient, dans ces quartiers, à l'égalité des chances attachée à l'école républicaine, au vu de classes souvent surchargées où cohabitent des enfants originaires de dix, quinze, vingt ethnies différentes ? Ils sont agacés, monsieur le ministre d'Etat, par ces sempiternels donneurs professionnels de leçons de droits de l'homme, qui n'ont jamais eu l'occasion de constater les effets déstabilisants sur un cours préparatoire quand, en cours d'année, on introduit quelques « primo-arrivants » - selon le jargon de l'éducation nationale - de treize, quatorze ou quinze ans que les maires, l'éducation nationale doivent accueillir et qui, lorsqu'ils arrivent en France, ne parlent que deux ou trois mots de français. Nous n'avons bien souvent pas d'autre solution que de les intégrer dans un cours préparatoire. A tous ces donneurs de leçons je donne rendez-vous dans ces quartiers, dans ces écoles difficiles. Quelle lucidité dans les déclarations de ces prétendus généreux, alors qu'il est établi que neuf sur dix des nouveaux immigrants d'origine africaine n'ont pas d'autre choix que de s'installer dans ces quartiers en difficulté où n'existe plus, depuis des années déjà, la moindre chance d'intégration correcte ! Pour un Noah, pour un Boli, abondamment cités par la gauche caviar - nous en avons eu un exemple avec M. Glavany - comme témoignages de réussite sportive et sociale, combien d'hommes, de femmes ne connaissent que l'affrontement de deux misères dans ces quartiers : celle de l'intérieur et celle de l'extérieur, avec toutes les frustrations qui font trop souvent l'actualité du samedi soir ?

Monsieur le ministre, si des mesures ne sont pas prises pour remédier au déséquilibre et aux tensions que l'on observe dans le pays, le risque de voir naître de graves fractures au sein de la communauté nationale augmentera inévitablement. L'ampleur des difficultés appelle une action vigoureuse des pouvoirs publics. Le laxisme des gouvernements précédents est devenu, pour beaucoup de nos concitoyens, intolérable.

La France comptait en 1991, selon les chiffres du haut conseil à l'intégration, 4 870 000 immigrants. Chaque année, on estime à environ 100 000 le nombre d'étrangers qui s'installent en France et finissent par obtenir une carte de résident ou la nationalité française. Sur ces 100 000 arrivées annuelles, ne sont compris ni les demandeurs d'asile, dont les chiffres fluctuent selon les années de 30 000 à 60 000, ni les étudiants, ni les saisonniers, ni surtout les clandestins.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui vise à modifier profondément ces flux migratoires. La France n'est plus en mesure d'accueillir aussi largement de nouveaux immigrants, tout simplement parce qu'elle n'en a plus les moyens. Les mesures proposées dans ce texte vont dans le

bon sens. Elles répondent à un double objectif : d'une part, lutter contre les détournements de procédure lors de l'admission au séjour - droit d'asile, regroupement familial, mariage de complaisance -, d'autre part, lutter contre l'immigration irrégulière et clandestine, qui fait obstacle à l'efficacité des actions d'intégration.

Quatre raisons sont à l'origine de cette nouvelle politique : la montée des flux réels ; la gravité de la situation économique en France et en Europe ; la volonté de la population française, régulièrement exprimée, notamment au cours des derniers scrutins ; le risque de voir celle-ci se radicaliser en faveur des thèses extrémistes.

La crise économique et urbaine s'est aggravée. Elle exacerbe la xénophobie. Les problèmes liés à l'immigration sont devenus pour un grand nombre de nos concitoyens qui les vivent au quotidien insupportables, et il développent de plus en plus des phénomènes de rejet, car ils sentent leur nation menacée dans son essence même. L'heure n'est plus à réparer les boîtes à lettres, mais à prévenir les fractures sociales. Aussi est-il essentiel qu'un gouvernement combatte la fraude, affiche plus clairement la loi, lie la limitation des entrées des étrangers à la bonne intégration de ceux qui y sont déjà installés et affiche le refus de certains dysfonctionnements comme la polygamie, les mariages de complaisance, etc.

D'ailleurs, ces exigences sont largement exprimées par la population, à l'heure actuelle, trois Français sur quatre se disent préoccupés par l'immigration et ses conséquences ; 68 p. 100 estiment que le seuil de tolérance est atteint ; 72 p. 100 jugent que la France est un pays menacé par le racisme ; 68 p. 100 pensent qu'il faut empêcher l'arrivée de nouveaux immigrants en fermant les frontières. La grande majorité des Français réclame donc avec insistance des dispositions fermes et claires à l'encontre de l'immigration. Ce texte, monsieur le ministre d'Etat, leur apporte plusieurs raisons d'espérer.

Bien sûr, les critiques ne manqueront pas. Après M. Glavany, M. Dray tentera sans doute à son tour - vainement - de ranimer les vieux fonds de commerce idéologiques, mais le Gouvernement et sa majorité ne seront en aucun cas ébranlés par ces vieux discours.

Les dispositions de ce texte peuvent se résumer en une trilogie : dissuasion, répression, intégration.

Une première série de mesures vise à lutter contre les détournements de procédure lors de l'admission au séjour ; elles concernent le droit d'asile, le regroupement familial et les mariages avec un étranger. Le groupe de l'UDF approuve ces ajustements qui prennent en charge des situations nouvelles, des dysfonctionnements que les Français nous ont instamment demandé de réduire.

La deuxième série de mesures vise à lutter efficacement contre l'immigration irrégulière et le travail clandestin. Quoique les instruments juridiques pour lutter contre l'immigration clandestine se soient développés de façon continue, l'effectivité de ces mesures est loin d'être satisfaisante, non seulement parce que la loi n'est pas appliquée, mais aussi parce qu'elle est détournée de son objet dans plusieurs de ses dispositions. En 1992, sur environ 48 000 mesures d'éloignement notifiées pour séjour irrégulier, seules 8 638, soit 20 p. 100, ont pu être exécutées. La souveraineté de la France et le respect de l'autorité de l'Etat impliquent que les règles en vigueur soient réellement appliquées. Il faut tout mettre en œuvre pour que les décisions de reconduite à la frontière soient effectives. Nous savons bien qu'au-delà d'un texte, ce sont les moyens effectifs dont vous disposerez, monsieur le ministre d'Etat, qui décideront finalement de la portée réelle de cette réforme et surtout de sa crédibilité auprès des Français.

J'examinerai rapidement quelques-unes des mesures proposées.

D'abord, les reconduites à la frontière. Le délai de rétention d'un clandestin qui ne présente pas ses papiers - ce qui entraîne, bien souvent, l'impossibilité de le renvoyer - passe de sept à dix jours. Ce délai donne trois jours de plus pour permettre aux policiers de découvrir d'où vient le clandestin. Afin de lutter contre cette manœuvre dilatoire - la destruction par les étrangers de leurs papiers de voyage afin d'échapper à une mesure de renvoi, ce qui explique en partie les cas d'inexécution des reconduites à la frontière, est introduite une disposition, que nous soutenons, visant à permettre l'assignation judiciaire de trois mois de l'étranger qui se place dans une telle situation d'irrégularité.

Une reconduite à la frontière sera désormais assortie automatiquement d'une interdiction du territoire d'un an.

Monsieur le ministre, la volonté politique exprimée dans ces dispositions exigera d'abord la négociation d'accords ou de conventions avec les pays d'origine des clandestins, et ce sera le plus difficile. Nous appelons vivement le Gouvernement à engager ces négociations.

Quant aux expulsions, tout étranger, même en situation régulière, pourra désormais être expulsé en cas de menace de l'ordre public ou de trafic de stupéfiants.

Toutefois, la commission des lois a adopté un amendement qui protège de toute expulsion les mineurs ainsi que les étrangers résidant en France depuis l'âge de dix ans et depuis plus de quinze ans. Notre groupe a soutenu en commission et soutiendra en séance cet amendement.

J'en viens aux mesures concernant la protection sociale des étrangers. Notre système de protection sociale constitue un élément de l'effet d'appel à l'immigration d'autant plus que, jusqu'à présent, les administrations hésitaient à prendre les mesures de contrôle et d'interdiction qui sont la règle chez nos voisins de la Communauté économique européenne. Il a donc paru nécessaire de subordonner le bénéfice des aides et prestations versées aux ressortissants étrangers à la régularité du séjour. Les clandestins ne pourront plus accéder aux prestations sociales, même s'ils travaillent, et les caisses de sécurité sociale seront invitées à consulter régulièrement leurs fichiers avec ceux de la police pour détecter les inscriptions désormais illégales.

Monsieur le ministre, je vous avoue que c'est une des dispositions auxquelles nous croyons le plus pour obtenir des résultats concrets.

Pour ce qui concerne la carte de résident, notre groupe regrette que la commission des lois ait supprimé l'article 8 interdisant l'attribution d'une carte de résident à un polygame. Nous soutiendrons le Gouvernement pour rétablir cette disposition.

En conclusion, ce texte est cohérent. Il rassemble des dispositions éparses et - ce n'est pas négligeable - sera un bon instrument pour les administrations, pour les policiers, pour les juges, pour tous ceux qui sont exposés et qui doivent gérer ce dossier sensible des flux migratoires. Il réduira bien des dysfonctionnements en précisant clairement les conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

Croyons-nous à l'immigration zéro, monsieur le ministre? Non, et cela pour plusieurs raisons. Le droit d'asile, bien évidemment, s'appliquera et les regroupements familiaux seront, sous certaines conditions, maintenus, mais mieux encadrés. L'immigration zéro n'est pas et ne sera pas une réalité. Ce n'est pas ce texte qui permettra de l'atteindre et je dirais même que ce n'est pas souhaitable. Je me permets néanmoins de vous faire deux suggestions.

Il serait utile de traiter les problèmes de l'immigration le plus en amont possible. Nous soutiendrons un amende-

ment, présenté par l'un de nos collègues du groupe du RPR, tendant à ce que les consulats exposés disposent de fonctionnaires parfaitement formés au problème de l'immigration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Même si l'aide au retour n'a pas sa place dans ce texte de loi, elle est un moyen humain non seulement de régler le problème de l'immigration, mais aussi de doter les pays du tiers monde de l'encadrement qu'ils n'ont pas. Nous sommes stupéfaits de voir le nombre d'étudiants étrangers qui viennent en France pour constituer plus tard les cadres du pays, qui paie leurs études, et qui finalement restent en France.

Nous souhaiterions, sur ces questions sensibles, connaître la position du Gouvernement.

Vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat, plus qu'un texte de loi, ce sont des mesures économiques qui seront probablement les plus efficaces. Au groupe UDF, nous sommes attachés à une idée, encore imprécise: l'Europe devrait s'organiser comme l'a fait le Japon dans le Sud-Est asiatique avec les fameux « dragons ». Nous savons tous ici que certaines délocalisations sont inévitables. Plutôt qu'elles se fassent dans le Sud-Est asiatique, ne pourrait-on imaginer un partenariat de la Communauté économique européenne avec les pays africains et, en priorité, les pays du Maghreb? Nous croyons beaucoup à ces mesures économiques, qui, certes, demanderont du temps, pour obtenir des effets concrets, et je pense qu'une véritable politique de l'immigration doit comporter un autre volet qu'un texte relativement contraignant. Une réelle politique de développement avec des pays qui sont bien souvent d'anciennes colonies françaises nous paraît être une solution plus durable.

L'immigration est un défi pour l'ensemble du monde développé, dont les acquis politiques, économiques, sociaux et culturels continuent d'exercer une forte attraction sur les habitants du tiers et du quart monde.

Depuis plusieurs années, monsieur le ministre d'Etat, la France a abordé cette question avec un handicap politique, incarné dans des discours qui tournaient le dos au bon sens et qui, à travers l'idéologie et les calculs, ont créé dans notre pays un climat d'incompréhension et de tension. Le mérite de votre texte, monsieur le ministre d'Etat, sera de rompre avec cette incompréhension.

C'est pour ces raisons que, très loyalement, persuadé que ce sont les mesures qu'il faut prendre, le groupe UDF soutiendra ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Marsaud, pour vingt minutes.

**M. Jean Tardito.** Ce sera tellement intéressant que le ministre s'en va!

**M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Il y en a un autre!

**M. le président.** Le Gouvernement est représenté, monsieur Tardito.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Le Gouvernement est là! Le ministre de l'intérieur peut partir, il fait confiance à M. Marsaud!

**M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur.** Vous choisissez vos ministres, monsieur Tardito?

**M. Jean Tardito.** Lorsque M. Marsaud arrive, le ministre intéressé s'en va!

**M. le président.** Seul M. Alain Marsaud a la parole!

**M. Guy Hermier.** M. Tardito a raison !

**M. Jean Tardito.** Je ne fais que constater !

**M. René Couvseinhes.** Et quand vous êtes seul sur les bancs du groupe communiste ?

**M. le président.** Mes chers collègues, seul M. Marsaud a la parole.

**M. Jean-Claude Lefort.** Où est le ministre d'Etat ?

**M. le président.** Monsieur Lefort, veuillez vous rasseoir ! Le Gouvernement est représenté, puisque M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale est là.

**M. Jean Tardito.** Je constate simplement que le ministre d'Etat s'en va alors qu'un orateur prend la parole.

**M. Jean-Claude Lefort.** Où est le ministre d'Etat ?

**M. le président.** Monsieur Lefort, vous êtes un homme calme, d'habitude. Veuillez vous rasseoir !

**M. Alain Marsaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre - à défaut de M. le ministre d'Etat, mais je crois qu'il va être présent dans quelques instants. Mes chers collègues, au-delà des contraintes inhérentes à l'exercice de nos mandats de représentants du peuple français, nous savons tous combien le débat qui s'ouvre aujourd'hui engagera l'avenir de notre pays, déterminera surtout ce que sera la France de demain.

**M. Pierre Bédier.** Très bien !

**M. Alain Marsaud.** Il permettra à chacun d'entre nous de décider ce qu'il entend faire de notre vieille nation, confrontée aujourd'hui à un problème de société, j'allais dire à son problème de société, et, pour reprendre l'expression de Fernand Braudel, quelle sera « l'identité de la France ».

M. le ministre d'Etat...

**M. Jean Tardito.** Il n'est plus là !

**M. Alain Marsaud.** ... a décidé d'élaborer un projet de loi susceptible de répondre aux interrogations et à l'attente des Français.

Si, toutefois, certains d'entre nous risquent de l'oublier, je leur rappelle que la vague démocratique - je dis bien démocratique et non pas démographique - sans précédent dans l'histoire des institutions de notre République, qui nous a amenés en ces lieux était due aussi, en grande partie à l'interrogation de l'immense majorité des Français sur l'identité que nous serons à même de donner à notre pays.

Ceux qui l'oublieraient ou qui feraient semblant de l'oublier encourraient une responsabilité devant les hommes et les femmes confrontés aux difficultés de la vie du quotidien.

**M. Francis Delattre.** Très bien !

**M. Alain Marsaud.** Je voudrais qu'aujourd'hui, dans cet hémicycle, nous essayions, tous et toutes, d'oublier tout ce qui, idéologiquement ou politiquement, nous divise et que, pour une fois, solennellement, nous prenions en charge, loin des modes idéologiques, les craintes, les interrogations et les souffrances du peuple de France.

Je souhaite aussi m'exprimer au nom de ceux qui n'ont jamais la parole mais qui, par exemple, dans les transports en commun du petit matin, subissent dans leur tête et dans leur cœur notre incapacité à leur construire une vie acceptable et paisible.

C'est cela aussi les droits de l'homme !

**M. Guy Hermier.** L'augmentation de la CSG !

**M. Alain Marsaud.** Nous voilà réunis pour tenter de mettre en place une politique.

**M. Guy Hermier.** Les six cent mille chômeurs de plus à la fin de l'année ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Ras-

*semblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Monsieur Hermier, je vous en prie ! M. Hage a pu s'exprimer longuement. Je vous demande de laisser parler l'orateur !

**M. Alain Marsaud.** Cela vous embête monsieur Hermier, que nous parlions au nom des travailleurs ! Sans doute estimez-vous être les seuls à pouvoir vous exprimer en leur nom ! Il faut voir comment vous les avez défendus jusqu'à présent ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** Monsieur Marsaud, ne provoquez pas, vous non plus, les membres du groupe communiste !

**M. Guy Hermier.** Six cent mille chômeurs de plus d'ici à la fin de l'année !

**M. Alain Marsaud.** Voilà M. le ministre d'Etat qui revient ! J'espère, messieurs, que vous êtes satisfaits !

**M. Jacques Myard, rapporteur pour avis.** Nous parlions des travailleurs. Il est normal qu'il revienne.

**M. Alain Marsaud.** Nous voilà réunis pour tenter de mettre en place une politique qui est celle de la coexistence entre des hommes d'origines géographiques diverses : celle de l'immigration.

1976, 1981, 1986, 1989 ! Aujourd'hui encore, le Parlement de la France va proposer, au nom des Français, de substituer une loi nouvelle aux lois et réglementations précédentes.

C'est sans doute la constatation d'un échec qui nous réunit aujourd'hui, et c'est parce que nous n'avons pas su répondre à l'attente des Français qu'il nous faut leur proposer un nouveau pacte sur l'immigration.

J'emploie à dessein le terme de « pacte », car c'est à une véritable alliance concertée avec les citoyens qu'il nous faut parvenir.

Le projet de loi qui est celui du Gouvernement de la France pourrait s'intituler ainsi : « Ne plus subir. »

Ne plus subir, en effet, un phénomène qui nous est imposé par la misère des uns, par la nouvelle répartition internationale du travail, par l'impérialisme idéologique des autres, par notre faiblesse, en fait par nos interrogations.

Chaque année, notre pays fait face à un solde positif de 100 000 à 150 000 immigrés supplémentaires.

Ceci ne concerne pas l'immigration clandestine, qui, par nature, est bien évidemment inquantifiable.

**M. Jean-Claude Lefort.** Qui les fait venir ?

**M. Alain Marsaud.** On peut affirmer, sans risque de se tromper, que nul n'est capable de dire aujourd'hui quel est le solde annuel de l'immigration.

Cela serait d'ailleurs sans intérêt si le phénomène n'avait des conséquences importantes sur l'évolution économique, sociale et identitaire de notre pays.

Le refus de prendre en compte la réalité de la transformation sociale de la France, au nom de quelques bons sentiments payés à crédit sur notre avenir, a fait de ce pays le principal réceptacle en Occident de l'immigration officielle ou clandestine.

En 1981-1982, la législation et la pratique administrative ont émis à travers le vaste monde un message international de laxisme : régularisation des clandestins, protection à tous crins des faux demandeurs d'asile, refus d'exécution des décisions d'éloignement.

La France est devenue, hormis l'intermède de 1986-1988, où le gouvernement de Jacques Chirac a mené une politique ambitieuse,...

**M. Michel Hunault.** C'est vrai !

**M. Alain Marsaud.** ... la terre où il faisait bon immigrer sans risque et sans contrainte.

Le réveil fut brutal, et, quelque dix ans plus tard, notre pays se retrouve à la recherche de son identité, obligé de gérer l'explosion de son chômage, la violence de ses banlieues, le déficit de ses régimes sociaux, voire le racisme renaissant.

Cela n'est rien d'autre que le résultat de l'absence de véritable politique d'immigration dans notre pays, pour des motifs purement idéologiques, au mépris de la construction de l'avenir. Et pourtant, l'on avait cru que M. Rocard et Mme Cresson avaient eu quelque velléité d'entreprendre une démarche qui aurait pu nous satisfaire.

Souvenez-vous des propos que M. Rocard a tenus dans cette enceinte - je n'étais pas encore parlementaire - selon lesquels ce pays « ne pouvait recevoir toute la misère du monde » ! Souvenez-vous que Mme Cresson avait proposé d'entreprendre une démarche consistant à utiliser, si nécessaire, des charters !

**M. Michel Hunault.** Il n'ont pas eu le courage !

**M. Alain Marsaud.** Il y avait effectivement une évolution psychologique et politique intéressante chez ces deux Premiers ministres. Hélas ! cela n'a pas été suivi d'effet.

Vous proposez, monsieur le ministre d'Etat, de ne plus subir ce phénomène migratoire, mais de le ralentir, de l'accompagner, d'en modifier les conséquences.

C'est une réforme voulue par les Français.

Le phénomène migratoire peut s'analyser en deux, voire trois phases : celle de l'entrée sur le territoire national, celle du séjour et, éventuellement, celle de l'éloignement en matière d'immigration clandestine.

Nous aurons l'occasion, au cours du débat, de revenir en détail sur chacune de vos propositions, dont la plupart auront un caractère d'efficacité dans la lutte contre l'immigration non désirée. Et cependant, il semble que vous ayez omis de traiter la première partie du phénomène migratoire, à savoir celle de l'arrivée en France et des moyens qui y contribuent.

En effet, aujourd'hui, les fraudes, abus et détournements de procédure naissent, pour 80 p. 100 des cas, à la suite d'une entrée régulière sur le territoire français.

C'est en effet parce que dans un consulat de France, on aura accordé avec une extrême facilité un visa à fin touristique que l'étranger du tiers monde ou d'ailleurs entrera légalement en France et s'y maintiendra à l'issue du délai d'expiration de son visa, en général de trois mois.

C'est ainsi qu'il rentrera dans la clandestinité pure et simple, ou qu'il demandera l'asile, ou qu'il trouvera un employeur peu scrupuleux.

Dans ce but, nous souhaitons que soient modifiées deux dispositions importantes.

La première définit les règles de délivrance du certificat d'hébergement, document visé par le maire de la commune d'accueil pour une visite privée ; c'est ce document qui permettra ultérieurement la délivrance du « visa touristique ».

Le maire doit avoir les moyens de faire vérifier les mentions qui y figurent, tenant notamment aux conditions d'accueil de l'étranger.

**M. Yves Verwaerde.** Très bien !

**M. Alain Marsaud.** Il importe, en effet, de responsabiliser les maires des communes de France, démunis aujourd'hui de tout pouvoir de contrôle pour cette catégorie d'accueil.

De plus, il importe de limiter la prodigalité dans la délivrance des titres dans nos consulats les plus exposés, où,

souvent, des fonctionnaires français délèguent à des nationaux cette tâche pourtant d'Etat.

Nous souhaitons que soit mis en place, au plus tôt, un corps de fonctionnaires, officiers de l'immigration, dépendant du ministère de l'intérieur ou du ministère des affaires étrangères, mais seul habilité dans nos consulats des pays les plus émetteurs d'immigration à délivrer des visas.

Je souhaite, pour ma part, que nous ayons un jour un autre débat en ce lieu, afin de mettre en place, soit à l'initiative du Gouvernement, sur l'initiative du Parlement, un véritable service unique de l'immigration, qui regrouperait en son sein la totalité des responsabilités de l'Etat dans le domaine de l'immigration, qu'il s'agisse de la police de l'air et des frontières, des services douaniers, des services consulaires, de l'Office des migrations internationales, des services de lutte contre le travail clandestin, etc.

**M. Jean Tardito.** Il pourrait même délivrer des passeports !

**M. Alain Marsaud.** Un tel défi de société mérite de mettre fin à la parcellisation des responsabilités pour plus d'efficacité.

Le projet du Gouvernement est, en revanche, très complet pour ce qui concerne la phase de séjour, mais aussi celle, éventuelle, de l'éloignement.

Il s'agit, bien sûr, dans un premier temps, d'établir les droits fondamentaux des étrangers en France.

Il est de l'honneur de notre pays de consacrer la pérennité de la situation de celles et de ceux que nous avons invités à venir nous rejoindre ou qui, installés dans notre pays, participent, avec l'ensemble de la communauté nationale, à notre effort de développement.

Il nous faut leur permettre une vie en société à l'abri de la marginalisation, de l'inquiétude du lendemain. C'est une communauté qu'il nous faut construire avec eux.

Première, deuxième, troisième génération : ceux qui n'ont pas encore acquis la nationalité ne partiront plus jamais.

Faisons en sorte que l'intégration ne soit pas seulement une affiche ou un slogan, mais une réalité entre voisins de palier ou collègues de travail.

Vous proposez de mettre fin aux abus du droit d'asile.

En effet, nous savons tous ici combien, au cours des dernières années, la demande d'asile est devenue le vecteur le plus important de l'immigration incontrôlée.

Incontrôlée parce que l'administration n'a pas su se donner les moyens de mettre fin à cet abus. Peut-être manquait-il surtout une volonté politique.

Souvenons-nous ! En 1989, 61 000 demandeurs d'asile se présentaient en France, contre 20 000 en 1981. Le chiffre de 1993 pourrait se situer aux alentours de 40 000, ce qui est beaucoup trop compte tenu que la plus grande part des demandeurs sont en fait de véritables réfugiés économiques fuyant les conditions de vie difficiles de leurs pays d'origine.

**M. Gérard Léonard.** C'est vrai !

**M. Alain Marsaud.** Or, malgré l'effort de traitement des dossiers par l'OFPRA, les déboutés du droit d'asile, qui étaient de 100 000 par an au début de la décennie, se sont maintenus sur le territoire nonobstant les mesures d'éloignement prises à leur encontre.

Nous avons même assisté, il y a peu, à un véritable défi lancé à l'Etat républicain : une manifestation dans Paris de quelque 10 000 déboutés du droit d'asile, qui, assistés de quelques associations soucieuses de préserver leur fonds de commerce, exigeaient du gouvernement Rocard la régularisation de leur situation.

Cette action fut suffisamment persuasive pour que des promesses fussent faites et des dossiers réexaminés. Ce jour-là, croyez-moi, l'Etat républicain en a pris un sérieux coup.

L'encadrement de l'exercice du droit d'asile, tel que vous nous le proposez, consolide la situation des vrais réfugiés, mais accroît les moyens de lutte contre la fraude ou les abus.

Prenons garde cependant qu'une politique trop laxiste d'un gouvernement peu déterminé - ce qui n'est sans doute pas le cas de celui-ci - ne remette en cause ce dispositif, car, en ce domaine, la pratique est aussi importante que la réglementation.

Grande innovation dans votre projet : vous proposez de donner un véritable statut au regroupement familial, défini jusqu'à présent par décret ou par circulaire.

Il s'agit, en effet, de permettre l'insertion réelle des familles remplissant les conditions susceptibles de conduire à leur intégration dans le tissu social.

Le projet de loi pose clairement le principe selon lequel l'immigration régulière donne droit, dans un délai de deux ans, avec la réalisation de conditions d'hébergement et de ressources, à l'organisation de la vie familiale, reconnue par le droit international, et nos principes fondamentaux.

La vie de la famille organisée doit être compatible avec nos propres valeurs, ce qui exclut la polygamie, ses abus, ses fraudes au séjour et aux prestations sociales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous avons, en effet, présent à l'esprit le cas de ces petites communes de France où l'arrivée de familles polygamiques a complètement modifié la vie scolaire et sociale de ces agglomérations.

Croyez-moi : le vécu de ce type d'organisation familiale quand il n'est pas purement livresque ou intellectuel a de quoi déstabiliser les consciences les mieux disposées à l'accueil des étrangers.

Mais la plus importante de vos mesures consiste à consulter le maire de la résidence de l'étranger qui demande à être rejoint.

N'oublions pas que ce sont les maires des communes d'accueil qui subissent les abus du regroupement familial et de l'immigration en général, que ce soit dans les domaines du logement, de la scolarité ou de l'aide sociale.

Je formule, à titre personnel, le vœu qu'en cas d'avis défavorable du maire le préfet ne soit pas enclin à donner son accord pour une telle mesure, qui risque de décrédibiliser l'action de l'Élu.

**M. Jean-Marie André.** Très juste !

**M. Alain Marsaud.** Enfin, une interrogation : je crains que l'assistance des services de l'Office des migrations internationales pour procéder aux vérifications ne soit très illusoire, compte tenu de l'absence de moyens de cette administration, mais aussi d'une insuffisante motivation de ceux qui y collaborent.

Encadrer la demande d'asile, réglementer le regroupement familial : nous souhaitons donner au Gouvernement les moyens de mettre en œuvre la limitation des deux postes les plus importants de l'immigration en France.

Le troisième objectif de ce projet consiste à mieux lutter contre l'immigration irrégulière et à mieux protéger l'ordre public.

En effet, il n'est rien de pire que de constater, comme cela a été le cas au cours des dernières années, que les décisions de l'Etat républicain ne sont pratiquement plus exécutées.

L'année 1992 a été, à cet égard, des plus noires puisque, sur 40 000 décisions d'éloignement prises par l'administra-

tion et les tribunaux, seules 8 000 ont été réellement exécutées, ce qui revient à dire que plus de 30 000 irréguliers se sont maintenus en France au titre de cette seule année, nonobstant les injonctions qui leur furent adressées.

Sommes-nous tellement désarmés pour que l'Etat Républicain, avec ses administrations républicaines, sa police et sa justice, soit condamné à assister en spectateur passif à cette vaste débauche du droit et de la réglementation ?

**M. Henri Cuq.** Très bien !

**M. Alain Marsaud.** Il faut vous donner, en effet, les moyens de mettre en œuvre les procédures d'éloignement, dont l'inefficacité est due tant à notre mauvaise adaptation à la fraude et à la mauvaise foi qu'au refus des pays d'origine de reprendre leurs nationaux, surtout si ceux-ci sont des délinquants.

A l'égard de ces pays, il vous faudra être persuasif et convaincant, quitte à remettre en cause quelques accords de coopération ou aides économiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous nous proposez de mettre en œuvre, pour exécuter les mesures d'éloignement, une nouvelle forme de rétention.

D'une part, une rétention administrative prolongée de sept jours à dix jours, sous contrôle du juge judiciaire, dans le cas où la personne mise en cause n'aurait plus de documents administratifs transfrontières.

Il est à craindre, hélas ! que ce délai supplémentaire de trois jours ne suffise pas à mettre en œuvre la mesure d'éloignement.

D'autre part, vous nous soumettez une forme nouvelle de procédure, que je qualifierai de « mixte », car elle allie à la fois la décision d'un tribunal correctionnel à une mesure de rétention dite judiciaire, mais qui s'exerce dans des locaux administratifs.

Je crains, pour ma part, que ce dispositif ne soit trop complexe et ambigu, en mariant deux formes de procédure dont le but est identique, mais la coexistence peu conforme à nos traditions juridiques et judiciaires.

C'est la raison pour laquelle j'ai envie de vous proposer, plus simplement, de permettre au tribunal le placement sous contrôle judiciaire de l'étranger, avec assignation à résidence pour un délai de trois mois au maximum dans le cas de disparition volontaire des documents transfrontières.

Bien évidemment, cette assignation à résidence s'effectuerait dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire. Ainsi, le problème serait peut-être résolu.

**M. Pierre Mazaud.** Tout à fait !

**M. Alain Marsaud.** En effet, ce délai ne sera pas de trop pour mettre en œuvre la procédure d'éloignement compte tenu de la mauvaise foi et de l'absence de volonté d'une bonne partie des acteurs de la pièce qui se joue.

De plus, il est clair qu'il ne peut y avoir de lutte contre l'immigration irrégulière sans lutte contre le travail clandestin et ses attraits.

Votre projet, monsieur le ministre d'Etat, propose de subordonner le bénéfice des aides et prestations à la régularité du séjour.

Les Français ont, en effet, découvert que l'on pouvait, tout en étant en situation irrégulière, cotiser à la sécurité sociale et bénéficier des prestations de ses organismes.

**M. Yves Verwaerde.** Eh oui !

**M. Guy Hermier.** Et les patrons ?

**M. Alain Marsaud.** Nous y venons, monsieur Hermier !

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, vous comptez vous donner les moyens d'éloigner celles et ceux qui présentent



un danger pour les intérêts fondamentaux de la République, ou qui auront été condamnés par le tribunal pour des faits particulièrement graves. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Cela vous échappe, monsieur Hermier, alors que c'est très important ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous devriez écouter, car vous aurez, un jour, des problèmes dans votre circonscription, et vous ne saurez pas pourquoi ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Alain Marsaud.** Lutter contre l'immigration non désirée sur le territoire français n'a aucun sens, et cette entreprise sera vouée à l'échec si les peuples déshérités ou malmenés par des régimes indignes (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) ...

**Mme Muguette Jacquaint.** Qui les malmène ?

**M. Alain Marsaud.** ... ne trouvent pas auprès de nous une aide et une assistance suffisantes pour les persuader de rester dans leur pays d'origine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'aide au développement est sans doute le défi le plus difficile à relever de notre siècle. L'effort colossal que nous devons entreprendre est bien supérieur au pourcentage de 1 pour 1 000 du PIB que certains avancent. Il faut appeler les nations développées à un véritable sacrifice si elles veulent sauvegarder leur identité.

Nous voici, avec ce débat, à la croisée des chemins. Certains, sans doute de bonne foi, tenteront de privilégier les intérêts de l'individu...

**M. Jean Tardito.** Vous, vous privilégiez la priorité à droite !

**M. Alain Marsaud.** ... au détriment de ceux de la société qui les accueille, même si parfois - et cela vous concerne, messieurs de l'opposition -, dans leurs fonctions d'élus locaux, ils constatent les ravages quotidiens de l'immigration incontrôlée dans le tissu social...

**M. Jean Tardito.** Nous constatons plutôt les ravages de votre politique !

**M. Alain Marsaud.** ... et tiennent dans leur ville un discours différent de celui qui est le leur dans cette enceinte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Avec des bulldozers !

**M. Alain Marsaud.** D'autres, dont je suis, veulent donner au gouvernement démocratique de la France, et à la demande pressante d'une grande majorité des Français, les moyens de choisir et de ne plus subir.

Ce choix se formule clairement entre le respect de l'identité d'un pays, dans la stricte application de ses lois protectrices, et la société ouverte, ouverte sur le vaste monde, et, donc, à terme, multiculturelle et multi-ethnique.

Ce dernier choix est acceptable si une majorité de Français se prononcent en ce sens. Dans ce cas-là, il faut avoir le courage de l'affirmer clairement ici, plutôt que de chercher querelle ou de tenter de faire la morale à bon marché pour soulager quelques bonnes consciences.

**Mme Muguette Jacquaint.** Quand vous laissez venir les travailleurs étrangers, vous ne demandiez pas l'avis des Français !

**M. Alain Marsaud.** Notre choix est aussi, bien sûr, historique, parce qu'en face d'une société française qui se

cherche, qui vieillit et dont le dynamisme est remis en cause, certains n'envisagent d'autre solution que celle qui consiste à subir ce qui est, il faut l'appeler ainsi, une immigration de peuplement.

Est-ce véritablement de cette France dont nous voulons ? (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Si c'est le cas, il faut le dire franchement et ne pas faire semblant de céder à je ne sais quelle fatalité.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission.** Nous avons dit non !

**M. Alain Marsaud.** Le groupe du Rassemblement pour la République soutiendra, monsieur le ministre d'Etat, votre démarche ambitieuse et courageuse (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), car nous avons l'impression que c'est peut-être pour notre vieux pays la dernière chance de parvenir, à l'issue d'un débat démocratique où toutes les sensibilités s'exprimeront, à la détermination, enfin, d'une ligne politique claire, sans ambiguïté, hors les modes de l'instant, c'est-à-dire : faire le choix de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. René Carpentier.** C'est creux !

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Claude Gaillard, une proposition de loi tendant à modifier les articles 39 et 93 du code général des impôts afin de permettre la déductibilité fiscale des primes afférentes aux contrats d'assurance couvrant les pertes d'exploitation dues à l'absence d'un « homme-clé » dans une petite et moyenne entreprise ou une petite et moyenne industrie.

Cette proposition de loi n° 331 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Claude Gaillard, une proposition de loi visant à instituer un fonds de concours à l'Etat pour le maintien des postes d'instituteurs en milieu rural.

Cette proposition de loi n° 332 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Claude Gaillard, une proposition de loi tendant à autoriser un majeur en tutelle à être inscrit sur une liste électorale et à voter si le juge l'y autorise.

Cette proposition de loi n° 333 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Philippe Vasseur, une proposition de loi tendant à autoriser les conseils régionaux à créer des fonds régionaux d'infrastructures et à instituer à cette fin une taxe régionale assise sur les carburants.

Cette proposition de loi n° 334 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Louis de Broissia, une proposition de loi tendant à moduler les cotisations d'assurance vieillesse en fonction des charges familiales.

Cette proposition de loi n° 335 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Louis de Broissia une proposition de loi tendant à exonérer de la vignette automobile les familles ayant au moins quatre enfants.

Cette proposition de loi n° 336 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Jean-Claude Abrioux, une proposition de loi visant à accélérer la possibilité pour le propriétaire d'un logement locatif de retrouver rapidement la jouissance de son bien après avoir obtenu un jugement définitif ou une ordonnance d'expulsion.

Cette proposition de loi n° 337 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Pierre-Rémy Houssin, une proposition de loi tendant à étendre aux présidents de conseils généraux et de conseils régionaux la possibilité de saisir le médiateur de la République.

Cette proposition de loi n° 338 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. René André, une proposition de loi relative à la fixation de l'heure légale.

Cette proposition de loi n° 339 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 15 juin 1993, de M. Claude Dhinnin, une proposition de loi tendant à créer des centres de santé spécifiques au profit des toxicomanes.

Cette proposition de loi n° 340 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Etienne Pinte et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-1061 du 17 décembre 1982 en vue d'assurer la représentation des retraités dans les conseils d'administration des organismes de sécurité sociale.

Cette proposition de loi n° 341 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations.

Cette proposition de loi n° 342 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de consti-

tution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Pierre-André Wiltzer, une proposition de loi relative à l'assouplissement des conditions de versement de la prestation compensatoire définie à l'article 273 du code civil.

Cette proposition de loi n° 343 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Raymond Couderc, une proposition de loi tendant à permettre l'accès à l'apprentissage à partir de l'âge de quatorze ans.

Cette proposition de loi n° 344 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

#### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Griotte-ray et M. Mazeaud, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'ensemble des conséquences de l'évolution des structures, du périmètre et des conditions de financement du secteur public de 1988 à 1993.

Cette proposition de résolution n° 346 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

5

#### DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Paul Chollet, un rapport d'information n° 347 déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 1<sup>er</sup> mai au 10 juin 1993 (n° E-73 à E-81).

J'ai reçu, le 15 juin 1993, de M. Jean de Lipkowski, un rapport d'information n° 348 déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur la proposition de règlement (CEE) du Conseil relative à l'harmonisation et à la rationalisation des procédures décisionnelles des instruments communautaires de défense commerciale, et portant modification des règlements du Conseil applicables en la matière (n° E-3).

6

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, le 15 juin 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence.

Ce projet de loi n° 345 est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de

constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 267 relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (rapport n° 326 de M. Jean-Pierre Philibert, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 16 juin 1993, à zéro heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT

## ORDRE DU JOUR ÉTABLI À LA SUITE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 15 juin 1993 et décision de l'Assemblée nationale du même jour)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 25 juin 1993, inclus, a été ainsi fixé :

**Mardi 15 juin 1993**, le soir, à vingt et une heures trente, et **mercredi 16 juin 1993**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 21 h 30 :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267-37-49-50-104-132-326).

**Jeudi 17 juin 1993**, le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267-37-49-50-104-132-326).

**Vendredi 18 juin 1993**, le matin, à neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267-37-49-50-104-132-326).

A douze heures :

Discussion des conclusions du rapport (n° 322) sur la proposition de résolution, présentée par M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les délocalisations d'activités économiques au plan international (n° 223).

L'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (n° 267-37-49-50-104-132-326).

**Lundi 21 juin 1993**, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente.

Discussion du projet de loi relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage (n° 266).

**Mardi 22 juin 1993**, le matin, à neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage (n° 266) ;

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, allouant le délai d'élaboration des projets de schéma départemental de la coopération intercommunale (n° 271).

L'après-midi, à seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et le soir à vingt et une heures trente.

Discussion du projet de loi constitutionnelle, adopté par le Sénat, portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VIII, IX et X (n° 232).

**Mercredi 23 juin 1993**, le matin, à neuf heures trente :

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1991 (n° 208).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi constitutionnelle adopté par le Sénat, portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VIII, IX et X (n° 232).

**Jeudi 24 juin 1993**, le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi constitutionnelle, adopté par le Sénat, portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VIII, IX et X (n° 232).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le régime des surtaxes locales temporaires perçues par la société nationale des chemins de fer français (n° 191-225) ;

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi, présentée par M. Jacques Barrot, relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (n° 311).

Le soir, à vingt et une heures trente :

Éventuellement, discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à réformer le droit de la nationalité.

**Vendredi 25 juin 1993**, le matin, à neuf heures trente :

Discussion commune des conclusions des rapports :

- de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (n° 231) sur la proposition de résolution de M. Philippe Auberger (n° 156) ;

- de la commission de la production et des échanges (n° 231) sur les propositions de résolution de M. Yves Van Haecke (n° 222) et de M. Alain Bocquet (n° 265), portant sur les propositions d'actes communautaires relatives aux fonds à finalité structurelle (E-71).

L'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole additionnel à la convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures, signée à Bonn le 3 décembre 1976 (ensemble quatre annexes), n° 212 ;

Discussion des conclusions du rapport sur les propositions de loi de :

M. René Couanau, tendant à autoriser les collectivités territoriales à financer les investissements des établissements d'enseignement privé sous contrat (n° 58) ;

M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant à compléter la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée afin de permettre aux collectivités locales de participer aux dépenses d'investissements des établissements d'enseignement privés (n° 79) ;

M. Charles Millon et les membres du groupe Union pour la démocratie française et du Centre et apparentés, tendant à autoriser les collectivités locales à concourir aux dépenses d'investissement des établissements privés sous contrats (n° 81) ;

M. Pierre Lequillier, relative à l'aide des collectivités territoriales aux investissements des établissements d'enseignement privés sous contrat (n° 312).

## QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

DOM

(Guyane : environnement – protection, conséquences – développement économique)

121. – 16 juin 1993. – **Mme Christiane Taubira-Delannon** souhaite appeler l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur la diversité des projets de protection de la nature en Guyane. Le littoral guyanais fait l'objet de projets de zones protégées dont les concepteurs

sont variés : ministère, ONF, organismes scientifiques. L'intérieur de la Guyane est en instance d'être quadrillé sur plus d'un million d'hectares, au sud par la création d'un parc national. Le sud est faiblement peuplé mais semble receler des gisements miniers qui constituent une part significative du patrimoine des générations futures. Le littoral guyanais est fortement peuplé, mais manifestement, les problèmes de conditions et de cadre de vie directement vécus par les populations y résidant mobilisent nettement moins les autorités et les militants de l'environnement, qu'il s'agisse des traumatismes infligés par la construction du barrage de Petit-Saut ou de l'état général du réseau d'assainissement. Le BRGM vient de céder des titres miniers à des sociétés étrangères pour l'exploitation aurifère. Quel niveau de droit et de préemption le Gouvernement entend-il reconnaître aux générations actuelles et émergentes sur les richesses naturelles de la Guyane.

*Métaux*  
(emploi et activité - concurrence étrangère)

122. - 16 juin 1993. - **M. Jean Urbaniak** appelle l'attention de **M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur la gravité de la détérioration de l'industrie française des métaux non ferreux. Localisée pour l'essentiel dans la région Nord - Pas-de-Calais, la production nationale de zinc et de plomb de première fusion doit, en effet, faire face à une conjoncture économique particulièrement défavorable, issue de la combinaison d'une baisse sensible de la production industrielle mondiale et de la chute corrélative de consommation des métaux de base. Il s'avère par ailleurs que ce déséquilibre se trouve très fortement affecté par des importations massives de métaux provenant essentiellement de Russie, qui provoquent une augmentation considérable des stocks et accroissent la dégradation des cours. La situation apparaît à ce point préoccupante que, dans l'attente d'une très hypothétique normalisation du marché du plomb, l'usine Métaleurop de Noyelles-Godault, premier complexe zinc-plomb de France, va être contrainte de stopper très prochainement son activité de première fusion pour une durée de plusieurs mois. Afin d'éviter l'effondrement la production française de plomb et de zinc, il lui demande de préciser, d'une part, les mesures qu'il compte prendre pour soutenir l'activité des fonderies concernées et, d'autre part, la nature des interventions qu'il s'engage d'effectuer à l'échelon communautaire, afin de parvenir à une régularisation des importations de métaux non ferreux en provenance des pays de l'ex-Europe de l'Est.

*Police*  
(fonctionnement - effectifs de personnel - Marseille)

123. - 16 juin 1993. - **M. Renaud Muselier** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire**, s'il est possible, en ce qui concerne Marseille, et notamment son centre-ville, qui connaît un taux d'immigration supérieur (18 p. 100) à la moyenne du reste de la cité (10 p. 100) et une croissance de la délinquance, de débloquer des effectifs supplémentaires de police dans le cadre de la nécessaire sécurité publique, le but recherché étant d'accroître la présence des forces de l'ordre sur le terrain, en particulier par le moyen de l'ilotage. Si les impératifs budgétaires n'autorisaient pas cette décision, il lui demande si on ne pourrait pas envisager d'affecter une partie du contingent à ces missions de surveillance.

*Transports maritimes*  
(trafic transmanche - perspectives)

124. - 16 juin 1993. - **M. Claude Demassieux** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur le problème du maintien du pavillon français sur les lignes transmanche du Pas-de-Calais. En effet, la mise en service du tunnel sous la Manche en 1994 va entraîner un accroissement de la concurrence sur le marché transmanche et va avoir des conséquences négatives sur les exploitations maritimes de transbordeurs de la région Nord - Pas-de-Calais. Les conséquences risquent d'être particulièrement désastreuses pour la seule compagnie française du secteur, car les contraintes liées au pavillon français placent ce secteur dans une position vulnérable face à ses concurrents britanniques bénéficiant de conditions (pavillon-bis, budgétisation de certaines charges sociales) qui constituent des distorsions de concurrence au sein de la Communauté européenne. Or les discussions engagées au niveau de la Communauté européenne ne semblent pas devoir déboucher dans un avenir proche. D'autre part, le pavillon Kerguelen n'est pas accessible aux armements de transbordeurs et l'ACOMO (aide à la consolidation et à la modernisation des entreprises maritimes) ne constitue pas

la véritable mesure structurante dont les compagnies ont besoin. C'est pourquoi il lui demande si, pour éviter de lourdes réductions d'emplois de navigants français, voire la disparition complète du pavillon français sur ce secteur du marché, et du fait de l'urgence, il compte prendre très rapidement des mesures spécifiques.

*Impôts et taxes*  
(politique fiscale - transformation de bureaux en logements)

125. - 16 juin 1993. - **Mme Martine Aurillac** demande à **M. le ministre du logement** quelles mesures il envisage de prendre pour faciliter la réaffectation à usage de logements des appartements de centre ville, qui ont été transformés en bureaux, à usage professionnel ou commercial, et qui sont aujourd'hui évacués par leurs occupants, que ceux-ci aient cessé toutes activités ou qu'ils soient réinstallés dans d'autres bureaux plus modernes. Cette réaffectation, si nécessaire pour éviter l'exode de la population urbaine et la désertification des centres villes, notamment à Paris, est difficile en raison de la moins-value foncière et locative, entraînée par la transformation de bureaux en logements, et en raison du coût élevé de la division de grands appartements et de leur rééquipement en cuisines et sanitaires. Dans ces conditions, et à titre d'incitation, il serait souhaitable que les opérations de réhabilitation en logements de ces bureaux soient fiscalement assimilées à des constructions neuves, aussi bien pour le propriétaire qui procède aux travaux de transformation que pour le premier acquéreur d'un appartement ainsi transformé, lequel pourrait notamment bénéficier de l'exonération des droits de première mutation.

*Assurance maladie maternité: prestations*  
(conditions d'attribution - régime local - retraités ne résidant plus en Alsace-Lorraine)

126. - 16 juin 1993. - **M. André Durr** appelle l'attention de **Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, sur la situation des retraités exclus du régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle et sur les mesures restrictives que l'on applique à leur protection sociale. Ces assujettis, ayant exercé tout ou partie de leur période d'activité professionnelle dans l'un ou l'autre des trois départements de l'Est, se trouvaient dans l'obligation du versement, au bénéfice du régime complémentaire obligatoire d'assurance maladie, d'une surcotisation exclusivement salariale de 1,50 p. 100 sur leurs revenus, en plus des cotisations normales de la sécurité sociale. En application de l'article 5 du décret n° 46-1428 du 12 juin 1946, cette surcotisation leur permettait de percevoir des remboursements de prestations en matière médicale et pharmaceutique à 90 p. 100 et en matière d'hospitalisation à 100 p. 100, ainsi que de la prise en charge du forfait hospitalier et de la non-application du taux réduit pour le remboursement des médicaments à vignettes bleues. Or, ces retraités se voient, depuis le 15 décembre 1986, exclus du bénéfice du ticket modérateur préférentiel dont ils avaient toujours bénéficié, au seul motif qu'ils n'habitent plus dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin ou de la Moselle. Lorsque l'on sait que ces retraités, compte tenu de leur grand âge, n'ont plus la possibilité d'obtenir des garanties complémentaires auprès d'organismes d'assurance des personnes, on est en droit de se demander si l'on n'est pas en train d'organiser la paupérisation de toute une catégorie sociale. En conséquence, il lui demande quelles instructions précises elle entend donner, sans déborder de son rôle de tutelle, pour rétablir l'égalité de traitement qui doit exister entre les assujettis ayant cotisé à des titres identiques dans le cadre du régime d'assurance maladie complémentaire obligatoire d'Alsace-Moselle.

*Sidérurgie*  
(emploi et activité - Lorraine)

127. - 16 juin 1993. - **M. Jean Kiffer** appelle l'attention de **M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur la situation préoccupante de la sidérurgie en Lorraine. La faillite inéluctable de Saarstahl a retenti comme un échec déshonorant pour l'Etat français actionnaire. A cet égard, il aurait aimé savoir qui aujourd'hui va prendre en charge la dette, en plus du milliard et demi de francs perdu en compte courant. Si la direction de la sidérurgie a été entraînée malgré elle, contre l'avis du rapport Gandois, sur ordre du pouvoir à l'époque, il faut que cela se sache. Les leçons de cette mésaventure doivent être retenues afin de pouvoir se désengager définitivement de cette affaire. Il aimerait en outre le mettre en garde contre le piège consistant à nous faire croire qu'après une restructuration draconienne, la France aurait la possibilité de récupérer ses pertes. En effet, une telle éventualité ne pourrait se réaliser qu'au détriment d'Unimétal-Gandrange. La prudence s'impose

aujourd'hui vis-à-vis de décideurs qui n'ont pas su appréhender cette déroute financière. Il lui demande donc si on ne devrait pas, au contraire, saisir cette occasion pour remettre en cause les accords sidérurgiques transfrontaliers, y compris en ce qui concerne les palanques, qui, à l'évidence, reposaient sur des perspectives qui se sont révélées fausses. Ne serait-il pas souhaitable d'appliquer pour Unimetal-Gandrange le premier plan Français Mer ? De plus, le Gouvernement pourrait-il lui faire part de ses intentions concernant le projet de transfert des sièges en province, qui permettrait de réduire les frais de leur emplacement actuel à Paris ? Par ailleurs, les mesures prises par la commission de Bruxelles quant à la frontière « passoire » européenne sont encore nettement insuffisantes. En conséquence, il aimerait savoir quels sont les moyens de pression mis en œuvre par le Gouvernement sur cette commission pour tenir compte du cri d'alarme lancé dans le rapport Arthuis sur la frontière « passoire » européenne. Enfin, au nom de la crédibilité, ne lui semble-t-il pas que la fermeture de la mine de Moyeuve-Roncourt doit impérativement respecter le calendrier prévu ?

*Métaux  
(aluminium - Péchiney - emploi et activité)*

128. - 16 juin 1993. - **M. Hervé Gaymard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur la concurrence déloyale que subissent nos industries de la part des pays de l'Est et du Sud, dont les entreprises ne respectent pas les mêmes contraintes sociales, économiques et environnementales que les nôtres. Se pose avec une particulière acuité le problème du marché de l'aluminium. Les entrées d'aluminium de provenance des pays de la CEI par Rotterdam déstabilisent considérablement ce marché cyclique et menacent directement notre emploi industriel. C'est ainsi que le groupe Péchiney manifeste l'intention de fermer l'usine de Venthon dans sa circonscription, ce qui supprimerait 300 emplois. Il lui demande quelles initiatives le Gouvernement entend prendre, notamment au niveau communautaire, afin que l'Europe cesse d'être une passoire. Dans beaucoup de secteurs, il y va de la survie de notre industrie et de notre capacité à donner du travail aux Français.

*Commerce et artisanat  
(politique et réglementation -  
zone commerciale Paris-Nord II - Val-d'Oise)*

129. - 16 juin 1993. - **M. Marcel Porcher** attire l'attention de **M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat**, sur la situation de la zone commerciale Paris-Nord II, dont l'équilibre économique est directement menacé, d'une part, par les gens du voyage qui, régulièrement, s'installent en très grand nombre sur les aires de stationnement après avoir détruit les dispositifs de protection des accès, vandalisent les magasins et font fuir la clientèle ; d'autre part, par la mise en œuvre d'un arrêté de **M. le préfet du Val-d'Oise** en date du 9 juin 1993, refusant la demande de dérogation au principe de repos hebdomadaire. Les commerces de la zone Paris-Nord II réalisant une importante partie de leur chiffre d'affaires le dimanche, l'application de cette mesure, qui interviendra dans un délai de six mois, se traduira immédiatement par le licenciement économique d'environ 350 salariés. A terme, l'existence même de la zone commerciale paraît compromise par l'effet conjugué de ces deux problèmes, risquant d'aggraver la situation de l'emploi dans bon nombre de communes avoisinantes. Il demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement face à cette situation.

*Produits de luxe  
(Christofle - emploi et activité - Saint-Denis)*

130. - 16 juin 1993. - **M. Patrick Braouezec** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur l'entreprise Christofle, à Saint-Denis. A la suite de la décision de délocaliser au Brésil la production des grosses pièces d'orfèvrerie, cette entreprise doit faire l'objet d'un plan de restructuration qui supprimera 200 à 300 emplois. Compte tenu des déclarations répétées du Gouvernement de faire de la relance de l'économie et de l'emploi une priorité nationale, il lui demande en conséquence si des mesures seront prises pour suspendre ce plan, et plus généralement de faire part des dispositions envisagées pour stopper l'hémorragie des capacités industrielles nationales vers d'autres pays, ceux en voie de développement en particulier.

*Politiques communautaires  
(pêche maritime - concurrence des pays tiers)*

131. - 16 juin 1993. - Les pêches maritimes de notre pays traversent une crise très grave, consécutive à la chute brutale et importante des cours du poisson. Face à une telle situation, des mesures énergétiques doivent être prises au niveau européen pour limiter et contrôler les importations de poissons des pays tiers. Pour la réunion, le 24 juin prochain, du conseil des ministres européens des pêches, **M. Daniel Colliard** demande à **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** s'il compte faire respecter la clause de sauvegarde et les règles de mise en marché sur le plan des prix et sur le plan sanitaire.

*Voirie  
(RN 122 - aménagement - Cantal)*

132. - 16 juin 1993. - **M. Yves Coussain** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur l'urgence de la modernisation de la RN 122, axe principal du Cantal. Aurillac a le triste privilège d'être la ville préfectorale la plus enclavée de France. Des travaux urgents sont indispensables, avec la création d'un nouveau tracé entre Saint-Mamet et Rouziers sur treize kilomètres, comportant des sections de dépassement. Au nord d'Aurillac, il lui demande s'il ne serait pas possible, dans le cadre du plan de relance, d'accélérer la section Saint-Jacques-des-Blats - Le Lioran, dont le parcours sinueux est dangereux. Il tient également à souligner l'exigence d'engager tout de suite des études approfondies sur la construction d'un nouveau tunnel sous les monts du Cantal, au Lioran.

*Emploi  
(contrats emploi solidarité - prolongation)*

133. - 16 juin 1993. - **Mme Marie-Thérèse Boisseau** attire l'attention de **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur l'arrivée à expiration d'un certain nombre de contrats emploi solidarité (C.E.S.) contractés pour deux ans et prolongés de douze mois grâce au décret du 30 juillet 1992. Les bénéficiaires ont trouvé au cours de ces trois ans une certaine sécurité et un épanouissement dans la tâche qu'ils accomplissent et à laquelle ils se sont attachés. En outre, ils ont rendu de réels services aux administrations et aux associations qui les emploient. Mais ces bénéficiaires restent fragiles. Malgré les démarches entreprises, la formation dispensée, le suivi assuré pendant trois ans, leurs possibilités de réintégration dans le monde du travail est encore moindre que les années précédentes du fait de la récession économique. Leur inquiétude est grande et pousse certains à des actes désespérés. Pour ces personnes qui ne seront ni acceptées en contrat consolidé, ni reconnues handicapées par la COTOREP, il serait souhaitable que le dispositif CES soit reconduit en l'état. Elle lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour leur éviter une nouvelle rupture d'activité synonyme d'exclusion sociale.

*Emploi  
(zones rurales - développement - associations)*

134. - 16 juin 1993. - **M. Jean Desanlis** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire**, sur le rôle que peuvent jouer les mouvements associatifs dans l'animation et la création d'emplois en milieu rural. En prenant comme exemple l'association Synergies créée autour du collège de Saint-Amand-Longpré en Loir-et-Cher, qui regroupe, avec les enseignants, tous les socioprofessionnels et les municipalités du canton, en vue de promouvoir l'activité économique, éducative et culturelle, il lui demande de vouloir bien lui faire savoir si le Gouvernement, dans la situation actuelle de l'emploi dans notre pays, ne pourrait pas financer des postes d'animateurs pour ces associations dont le but est le développement rural. De telles initiatives seraient susceptibles de générer rapidement des dizaines d'emplois divers au service des professions agricoles, artisanales et commerciales, et des collectivités publiques ou privées.

*Voirie  
(A 75 et RN 88 - construction et aménagement - Lozère)*

135. - 16 juin 1993. - **M. Jean-Jacques Delmas** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur le désenclavement du sud du Massif central. Celui-ci passe, entre autres, par la construction actuellement en cours de l'A 75 Paris - Béziers et la mise de la RN 88 Lyon - Toulouse à deux fois deux voies. Dans ce cadre, il est prévu un raccordement de Mende à l'A 75.

Pour des raisons d'ordre technique, il semble que ce projet doive subir certaines modifications qui impliquent un triplement de son coût. Aussi, il s'interroge sur trois points : ce projet s'en trouve-t-il remis en cause ; cet aménagement sera-t-il réalisé à deux fois deux voies comme doit l'être, à terme, la RN 88 Lyon-Toulouse ; cette liaison sera-t-elle financée et réalisée dans le cadre du programme autoroutier A 75, dans les délais prévus à l'origine.

*Matériels de manutention et de travaux publics  
(Domine SA - emploi et activité - Naintré)*

136. - 16 juin 1993. - **M. Jean-Pierre Abelin** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur l'extrême gravité de la situation de nombreuses entreprises dans le secteur des industries de matériel de travaux publics, liée à la récession économique et à la dégradation des travaux publics. Il attire particulièrement son attention sur l'entreprise Domine SA dont le siège social se trouve à Naintré, près de Châtelleraut (Vienne), cédée en 1990 par le groupe Elf à la Sofilding, laquelle vient d'être déclarée le 18 mai en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce de Chartres. Cette société a enregistré entre 1991 et 1993 une baisse de plus de 60 p. 100 de son chiffre d'affaires, ainsi que des pertes financières extrêmement lourdes. Le cas de Domine SA n'est malheureusement pas unique. Le sous-préfet de Châtelleraut a eu l'occasion de prendre contact avec les services du ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, avant le dépôt de bilan, et les syndicats ont été reçus mercredi dernier par le directeur général de la stratégie du ministère. Il lui demande, compte tenu de la situation de ce secteur constitué de nombreuses petites unités elles-mêmes souvent en difficulté, s'il ne serait pas possible d'imaginer la constitution du premier noyau d'un pôle pouvant représenter la dernière chance française dans le secteur des fondations spéciales en MTPS, bon complément pour les grands groupes de travaux publics français, ce dans l'attente des effets de la relance de ce secteur et d'un redémarrage de l'économie mondiale.

*Entreprises  
(aides - subventions du FRJ - paiement - Indre)*

137. - 16 juin 1993. - **M. Michel Blondeau** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur l'aide, au titre du Fonds de développement industriel (FRJ), dont ont bénéficié sept entreprises de l'Indre, au cours de l'année 1992. Le montant des subventions promises aux entreprises bénéficiaires et annoncées dans la presse locale de façon tapageuse s'élevait à 1 428 000 F. En juin 1993, soit plus de six mois après que la promesse de l'Etat a été notifiée, les crédits de paiement ne sont toujours pas débloqués et les sept entreprises de l'Indre attendent toujours le versement de ces sommes. Cette situation intolérable affecte la crédibilité de l'Etat et celle du Gouvernement actuel. De plus, elle prive l'économie de l'Indre d'une injection de 1 428 000 F de crédits. En conséquence, il souhaiterait savoir quand les sommes promises seront effectivement versées aux entreprises et connaître avec précision par quels procédés le Gouvernement précéderait à pu faire de telles promesses aux entreprises et aux salariés de

celles-ci, alors qu'apparemment les crédits de paiement n'existaient pas.

*DOM*

*(retraites : régimes autonomes et spéciaux -  
CARMF - adhésion des médecins d'outre-mer)*

138. - 16 juin 1993. - **M. Camille Darsières** demande à **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** quelle suite le Gouvernement compte donner à la proposition de toutes les collectivités des DOM et à la proposition de loi de divers parlementaires des DOM, tendant à rendre de nouveau facultative l'adhésion des médecins d'outre-mer à la Caisse autonome de retraites des médecins français.

*DOM*

*(Martinique : hôpitaux - CHU de Fort-de-France - fonctionnement)*

139. - 16 juin 1993. - **M. Camille Darsières** demande à **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** quelle suite le Gouvernement entend donner à la proposition faite par le centre hospitalier universitaire de Fort-de-France d'établir entre lui, l'Etat et les collectivités territoriales un contrat pluri-annuel de remise à niveau du fonctionnement (au sens large) du CHU de Fort-de-France et, plus généralement, des hôpitaux de la Martinique.

*Voirie*

*(A 86 - couverture - Seine-Saint-Denis)*

140. - 16 juin 1993. - **Mme Véronique Neiertz** rappelle à **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** qu'il a annoncé le 19 mai dernier le déblocage de 264 millions de francs de crédits pour permettre la couverture partielle de la rocade A 86 entre Drancy et Bobigny (Seine-Saint-Denis), du moins si l'on en croit les articles de presse qui en ont rendu compte. Comme ils sont parfois contradictoires, elle se permet de lui poser les questions suivantes : 1) L'étude demandée par les associations de riverains d'une autoroute en souterrain a-t-elle été faite et chiffrée ? 2) Les crédits annoncés vont-ils permettre la couverture totale de l'A 86 entre Drancy et Bobigny, y compris à la hauteur du viaduc de Drancy ? La presse donne en effet des informations contradictoires. Les 264 millions de francs comprennent-ils 110 millions de francs débloqués par son prédécesseur en septembre 1992. 3) Le carrefour Pierre-Semard, où sont prévues des bretelles de sortie de l'autoroute, pose un lourd problème de sécurité dans la mesure où les enfants qui habitent la cité Paul-Vaillant-Couturier doivent traverser cette autoroute pour aller à l'école Paul-Langevin (maternelle, primaire + CES). Quelle est la solution prévue pour assurer leur sécurité ? 4) Peut-on organiser une information régulière des élus locaux et des associations de riverains comme cela a été fait en septembre/octobre par le préfet de Seine-Saint-Denis, à la demande du ministre de l'époque ? 5) Les 55 millions de francs que la région Ile-de-France a budgétés concernent-ils toutes les autoroutes de la Seine-Saint-Denis, comme le dit un quotidien du soir, ou seulement l'A 86, comme l'écrit un quotidien du matin ?

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 15 juin 1993

#### SCRUTIN (N° 37)

sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Martin Malvy au projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France.

Nombre de votants .....	572
Nombre de suffrages exprimés .....	572
Majorité absolue .....	287
Pour l'adoption .....	86
Contre .....	486

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 256.

Non-votants : 2. - MM. Eric Raoult (président de séance) et Philippe Ségula (président de l'Assemblée nationale).

##### Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 215.

##### Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

##### Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

##### Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 6. - MM. Bernard Charles, Alain Ferry, Alfred Muller, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie et Emile Zuccarelli.

Contre : 14.

Non-votants : 3. - MM. Gilbert Baumet, Régis Fauchoit et Gérard Saumade.

##### Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

#### Ont voté pour

<p>MM.</p> <p>Gilbert Annette François Azeani Henri d'Attilio Rémy Auché Jean-Marc Ayrault Jean-Pierre Balligand Claude Bartolone Christian Botaille Jean-Claude Bataux Jean-Claude Beauchaud Michel Bernas Gilbert Bissy Alain Bocquet Jean-Claude Bois Augustin Bourgeois Jean-Michel Boucheron Didier Boulaud Jean-Pierre Braine Patrick Brasseur</p>	<p>Jean-Pierre Brard Jacques Brunes René Carpentier Laurent Cathala Bernard Charles Jean-Pierre Chevènement Daniel Colliard Camille Darsières Mme Martine David Bernard Davoine Jean-Pierre Defontaine Bernard Derostier Michel Destot Julien Dray Pierre Ducout Dominique Duplet Jean-Paul Durioux Henri Emmanuel Laurent Fabius</p>	<p>Alain Ferry Jacques Floch Pierre Garnaudin Kamillo Gata Jean-Claude Gayssot André Géria Jean Glavaay Michel Grandpierre Maxime Gremetz Jacques Guyard Georges Hage Guy Hermier Jean-Louis Idart Mme Mugette Jacquelin Frédéric Jaiton Mme Janine Zamba Serge Jacquin Charles Jouetta Jean-Pierre Kuchelida André Labarrière</p>
--	---	--

Jack Lang  
Jean-Yves Le Déant  
Jean-Claude Lefort  
Louis Le Prasse  
Alain Le Vern  
Martin Mahy  
Georges Marchais  
Manius Masse  
Didier Mathus  
Jacques Mellick

Paul Mercieca  
Louis Mexandean  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Ernest Moutoussamy  
Alfred Müller  
Mme Véronique  
Neleriz  
Louis Pierra  
Paul Quilès

Alain Rodet  
Mme Ségolène Royal  
Georges Sarre  
Roger-Gérard  
Schwartzberg  
Henri Sire  
Jean-Pierre Soisson  
Bernard Tapie  
Jean Tardito  
Emile Zuccarelli.

#### Ont voté contre

##### MM.

Jean-Pierre Abelin  
Jean-Claude Abrisoux  
Bernard Accoyer  
Mme Thérèse Alliaud  
Léon Aimé  
Pierre Albertini  
Mme Nicole Ameline  
Jean-Paul Anciaux  
Jean-Marie André  
René André  
André Angot  
Daniel Arata  
Henri-Jean Arnaud  
Jean-Claude Asphe  
Philippe Anberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Aubert  
Raymond-Max Aubert  
Jean Auclair  
Gautier Audiaot  
Mme Martine Aurillac  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne  
Bachelet  
Jean-Claude Babu  
Patrick Balkany  
Claude Barais  
Gilbert Barbier  
Jean Bardet  
Didier Bariani  
François Barois  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
André Basrou  
Hubert Basset  
Jean-Pierre Bastiani  
Dominique Baudis  
Jacques Baumel  
Charles Beau  
Jean-Louis Beaumont  
René Beaumont  
Pierre Bédier  
Jean Bégault  
Didier Béguin  
Christian Bergelin  
Jean-Louis Bernard  
André Berthel  
Jean-Gilles  
Berthommier  
Jean-Marie Bertrand  
Léon Bertrand  
Jean Besse  
Raoul Bételle  
Jérôme Bignon  
Jean-Claude Bireau  
Claude Birraux  
Jacques Blanc

Michel Blondeau  
Roland Blum  
Gérard Boche  
Jean de Bolshue  
Mme Marie-Thérèse  
Bolmeau  
Philippe  
Bouecarrère  
Yves Bouquet  
Yvon Bouquet  
Mme Jeanine  
Bouvoisin  
Jean-Louis Borleo  
Franck Borotra  
Mme Emmanuelle  
Bouquillon  
Alphonse Bourgasmer  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bourquet  
Mme Christine Boutin  
Loïc Bouvard  
Michel Bouvard  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Lucien Brenot  
Philippe Briand  
Jean Briane  
Jacques Briat  
Louis de Broissia  
Jacques Bronard  
Dominique Bussereau  
Christian Cabal  
Jean-Pierre Calvel  
François Calvet  
Jean-François Calvo  
Bernard Carayon  
Pierre Carde  
Grégoire Carneiro  
Antoine Carré  
Gilles Carrez  
Michel Cartaud  
Gérard Castagnéra  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallé  
Jean-Pierre Cave  
Robert Cazezet  
Richard Cazezave  
Arnaud Cazia  
d'Houliacthus  
Charles  
Cecaldi-Raynaud  
Jacques  
Chaban-Dejmas  
René Chabot  
Jean-Yves Chamard  
Edouard Chammegeon  
Jean-Paul Charé  
Serge Charles

Jean Charroppin  
Jean-Marc Chartoire  
Philippe Chauvet  
Georges Chavares  
Ernest Chénière  
Gérard Cherpion  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Jean-François Choisy  
Mme Colette  
Codaccio  
Jean-Pierre Cognat  
Daniel Colla  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
Thierry Cornillet  
Gérard Cornu  
François  
Cornut-Gentille  
René Coussau  
Mme Anne-Marie  
Couderc  
Raymond Couderc  
Bernard Coulon  
Charles de Courson  
Alain Cozian  
Bertrand Cozian  
Yves Cozian  
Jean-Michel Couve  
René Couvelhes  
Charles Corn  
Jean-Yves Cozian  
Henri Coq  
Jacques Cyprès  
Christian Daniel  
Alain Danlet  
Olivier Darrouzet  
Marc-Philippe  
Daubresse  
Gabriel Deblock  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Jean-Claude Decagny  
Lucien Degauchy  
Arthur Dehaene  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Richard Dell'Agnois  
Pierre Delmar  
Jean-Jacques Delmas  
Jean-Jacques Delvaux  
Jean-Marie Demange  
Claude Demanieux  
Christian Demuyssch  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniau  
Yves Deniau

Léonce Deprez  
Jean Desanlis  
Jean-Jacques Descamps  
Alain Devaquet  
Patrick Devedjian  
Emmanuel Dewees  
Claude Dblanin  
Serge Didier  
Jean Diebold  
Willy Diméglio  
Eric Dollé  
Laurent Dominati  
Maurice Drouzet  
André Droucourt  
Guy Dru  
Jean-Michel  
Dubernard  
Eric Duboc  
Philippe Dubourg  
Mme Danielle Dufeu  
Xavier Dugua  
Christian Dupuy  
Georges Durand  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Jean-Paul Emorine  
Christian Estrosi  
Jean-Claude Etienne  
Jean Falala  
Hubert Falco  
Michel Fasget  
André Fantos  
Jacques-Michel Faure  
Pierre Favre  
Jacques Féron  
Jean-Michel Ferrand  
Grazienn Ferrari  
Charles Fèvre  
Gaston Flosse  
Nicolas Forissier  
Jean-Pierre Foucher  
Jean-Michel Fourgous  
Gaston Franco  
Marc Frayssé  
Yves Fréville  
Bernard de Froment  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gaillard  
Robert Galley  
René Galy-Dejean  
Gilbert Gantier  
Etienne Garaler  
René Garvec  
Daniel Garrigue  
Pierre Gascher  
Henri de Gastines  
Claude Gattignol  
Jean de Gaulle  
Hervé Gayraud  
Jean Geney  
Germain Gengeuwa  
Aloys Geoffroy  
Alain Gest  
Jean-Marie Geveaux  
Charles Gheerbrant  
Michel Ghysel  
Claude Girard  
Valéry  
Glacard d'Estaing  
Jean-Louis Goudaiff  
Claude Gosgnen  
Michel Godard  
Jacques Godfrain

François-Michel  
Gonnot  
Georges Gorse  
Jean Gougy  
Philippe Goujon  
Christian Gourmelen  
Mme Marie-Fanny  
Goernay  
Jean Gravier  
Jean Grenet  
Gérard Grigoca  
Hubert Grimault  
Alain Griotteray  
François Grosdidier  
Louis Guédon  
Ambroise Guélléc  
Olivier Guichard  
Lucien Guichon  
Mme Evelyne Guilhem  
François Guillaume  
Jean-Jacques Guillet  
Michel Habig  
Jean-Yves Haby  
Gérard Hamel  
Michel Hansson  
François d'Harcourt  
Joël Hart  
Pierre Hellier  
Pierre Hériaud  
Pierre Hérisson  
Patrick Hoguet  
Mme Françoise  
Hostaller  
Philippe Houillon  
Pierre-Rémy Housnia  
Mme Elisabeth Habert  
Robert Huguenard  
Michel Hualt  
Jean-Jacques Hyest  
Amédée Imbert  
Michel Inchauspé  
Mme Bernadette  
Isaac-Sibille  
Yvon Jacob  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Gérard Jeffray  
Jean-Jacques Jegou  
Antoine Joly  
Didier Julia  
Jean Juventin  
Gabriel Kasperreit  
Aimé Kergueris  
Christian Kert  
Jean Kiffer  
Joseph Klifa  
Patrick Labacne  
Marc Laffineur  
Jacques Lafleur  
Pierre Lagullhon  
Henri Lalanne  
Jean-Claude Lamant  
Raymond Lamontagne  
Edouard Landral  
Pierre Lang  
Philippe  
Langenieux-Villard  
Harry Lapp  
Gérard Larrat  
Louis Lauga  
Thierry Lazaro  
Bernard Leccia

Pierre Lefebvre  
Marc Le Fur  
Philippe Legras  
Pierre Lelhouche  
Jean-Claude Lemoine  
Jacques Le Ney  
Jean-Claude Lenoir  
Gérard Léonard  
Jean-Louis Leonard  
Serge Lepeltier  
Arnaud Lepereq  
Pierre Lequillier  
Bernard Leroy  
Roger Lestas  
André Lesueur  
Edouard Leveau  
Alain Levoyer  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Lipkowski  
François Loos  
Arsène Lux  
Alain Madalle  
Claude Malhuret  
Jean-François Mancel  
Daniel Mandon  
Raymond Marcellin  
Yves Marchand  
Claude-Gérard Marcus  
Thierry Marial  
Hervé Maritou  
Alain Marleix  
Alain Marsaud  
Jean Marsaudon  
Christian Martin  
Philippe Martia  
Mme Henriette  
Martinez  
Patrice  
Martin-Lalaude  
Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Masson  
Philippe Matiset  
Jean-François Mattei  
Pierre Mazeaud  
Michel Mercier  
Pierre Merli  
Denis Merville  
Georges Mesmia  
Gilbert Meyer  
Michel Meylan  
Pierre Micaut  
Jean-Claude Mignon  
Charles Millon  
Charles Mionec  
Mme Odile Moirra  
Aymeri  
de Montesquieu  
Mme Louise Moreau  
Jean-Marie Morisset  
Georges Mothron  
Alain Muys-Bressand  
Bernard Murat  
Renaud Muxeller  
Jacques Myard  
Maurice  
Nénon-Pwatabo  
Jean-Marc Nesme  
Mme Catherine  
Nicolas  
Yves Nicolaï  
Michel Noir  
Hervé Novelli

Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Arthur Paecht  
Dominique Paillé  
Mme Françoise  
de Panafieu  
Robert Pandraud  
Mme Monique Papon  
Pierre Pascallon  
Pierre Pasquini  
Michel Pelchat  
Jacques Pélissard  
Daniel Pennec  
Jean-Jacques  
de Peretti  
Michel Péricard  
Pierre-André Périssol  
Francisque Perrut  
Pierre Petit  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Daniel Picotia  
Jean-Pierre  
Pierre-Bloch  
André-Maurice Pihouée  
Xavier Piatat  
Etienne Pinte  
Serge Poignant  
Ladislav Pomiatowski  
Bernard Pons  
Jean-Pierre Pont  
Marcel Porcher  
Robert Poujade  
Daniel Poulou  
Alain Puyart  
Jean-Luc Prél  
Claude Pringalle  
Jean Proriol  
Pierre Quillet  
Jean-Bernard Raimond  
Jean-Luc Reitzler  
Charles Revet  
Marc Reymann

Georges Richard  
Henri de Richemont  
Jean Rigaud  
Mme Simone Rignault  
Pierre Riabdi  
Yves Rispat  
Jean Roatta  
Gilles de Robleu  
Jean-Paul  
de Rocca Serra  
François Rocheblaine  
Mme Marie-Josée Roig  
Marcel Roques  
Serge Roques  
Jean Rosselot  
André Rossi  
José Rossi  
Mme Monique  
Rousseau  
François Roussel  
Yves Rousset-Rouard  
Max Roustau  
Jean-Marie Roux  
Xavier de Roux  
Jean Royer  
Antoine Rufeaucht  
Francis Saint-Ellier  
Frédéric  
de Salat-Sernin  
Rudy Salles  
André Santini  
Joël Sarlot  
Bernard Saugoy  
François Sauvadet  
Mme Suzanne  
Sauvalgo  
Jean-Marie Schleret  
Bernard Schreiner  
Jean Sellinger  
Bernard Serrou  
Daniel Soulage  
Alain Sagueot  
Frantz Taltinger

Mme Christiane  
Taubira-Delannou  
Guy Teissier  
Paul-Louis Teallian  
Michel Terrut  
André Thieu Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean-Pierre Thomas  
Franck  
Thomas-Richard  
Jean Tiberi  
Alfred  
Trassy-Paillogues  
Gérard Trémège  
André Trigano  
Georges Troa  
Anicet Turina  
Jean Ueberschlag  
Jean Urbanjak  
Léon Vachet  
Jean Valleix  
Yves Van Haecke  
Christian Vanneste  
François Vaanson  
Philippe Vasseur  
Paul Vergès  
Jacques Vernier  
Yves Verwaerde  
Mme Françoise  
de Veyria  
Gérard Vigaoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Claude Vissac  
Robert-André Vivien  
Gérard Voisla  
Michel Voisin  
Michel Vuibert  
Roland Vuillaume  
Aloyse Warhouer  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Adrien Zeiler.

#### N'ont pas pris part au vote

##### D'une part :

MM. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, et Eric Raoult, qui présidait la séance.

##### D'autre part :

MM. Gilbert Bauret, Régis Fauchoit et Gérard Saumade.

#### Misses au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Paul Vergès a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Alain Ferry et Jean-Pierre Solsson ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

#### Mises au point au sujet d'un précédent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 31) sur l'ensemble du projet de loi relatif aux contrôles d'identité (*Journal officiel*, débats A.N., du 11 juin 1993, page 1402), M. Jean-Louis Borloo a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

Prix du numéro : 3,50 F